

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 2021-2027



Table des matières

Partie 1. Contexte	6
1. Cadre législatif et réglementaire	6
2. Contexte regional.....	9
2.1. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	9
2.2. Plan d'action pour l'économie circulaire	11
2.3. Le Schéma régional biomasse.....	12
3. Contexte local	12
3.1. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Saumur Val de Loire.....	12
3.2. Le projet alimentaire territorial.....	13
3.3. La démarche territoriale économie circulaire.....	13
4. Présentation du territoire de la CASVL	13
4.1. La collectivité et l'exercice de la compétence Dechets.....	13
4.2. Diagnostic population – emploi - habitat	15
4.3. Activité économique et emploi	17
Partie 2. Diagnostic déchets et état des lieux des actions de prévention engagées	19
1. Diagnostic quantitatif de la production de déchets ménagers et assimilés	19
2. Comparaison des performances de collecte	19
3. Performances de collecte en déchèterie	20
4. Caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et du tout venant	22
5. Les consignes de tri.....	24
6. Synthèse des actions de prévention menées.....	25
6.1. Accompagnement au tri et à la réduction des déchets.....	25
6.2. Réemploi / Réparation / alternatives au jetable.....	26
6.3. Soutien aux manifestations.....	27
6.4. Gestion des biodéchets	27
6.5. Autres actions.....	29
7. Les acteurs du territoire mobilisés autour de la réduction des déchets	29
7.1. Les chambres consulaires	29
7.2. Le Parc Naturel Loire Anjou Touraine	30
7.3. Les MJC, Centres sociaux et associations Familles Rurales	31
7.4. Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire.....	32
7.5. Les structures de l'économie circulaire	34
7.6. Les associations	35

7.7.	Les communes et les autres services de la CASVL	37
7.8.	Les structures d'enseignement	38
Partie 3.	Les enjeux en terme de réduction des déchets sur le territoire de la CASVL	39
1.	Principaux enseignements de l'état des lieux.....	39
2.	Un enjeu de connaissance, de suivi et d'évaluation	39
3.	Un enjeu d'adaptation aux publics	40
4.	Un enjeu de mobilisation des acteurs du territoire.....	40
5.	Un enjeu de contribution aux objectifs régionaux	41
Partie 4.	Axes stratégiques du Programme local de prévention	42
Partie 5.	Les Fiches actions	43
1.	Etudier et suivre l'évolution du territoire en matière de réduction et de valorisation des déchets	45
1.1.	Avoir une meilleure connaissance du gisement et de son évolution.....	45
1.2.	Evaluer les actions mises en place en termes de réduction et de valorisation	47
1.3.	Evaluer les changements de comportement de la population	48
2.	Mobiliser le territoire	49
2.1.	Développer et sensibiliser à la culture « déchet » sur le territoire de manière encourageante, positive, ludique, solidaire et moderne en donnant du sens	49
2.2.	Développer des partenariats avec les acteurs du territoire en répondant à leurs besoins et créer un réseau	57
2.3.	Accompagner spécifiquement les entreprises.....	60
2.4.	Encourager les collectivités à être exemplaires	62
3.	Proposer des solutions concrètes pour réduire et valoriser les déchets	64
3.1.	Eviter la production de déchets.....	64
3.2.	Agir sur la réduction à la source en favorisant le lavage, la location, les solutions d'achat durable – Promouvoir l'économie de la fonctionnalité	66
3.3.	Valoriser les biodéchets.....	69
3.4.	Favoriser le réemploi, la réparation, le don	79
Partie 6.	Moyens dédiés, suivi et évaluation	86
1.	Moyens dédiés à l'animation du programme.....	86
2.	Moyens dédiés au suivi et à l'évaluation du programme	86
2.1.	Suivi et évaluation mis en place par Saumur Agglopropreté	86
2.2.	La commission consultative d'évaluation et de suivi	87

Préambule

La politique de prévention des déchets constitue un enjeu significatif des politiques nationales liées à l'environnement. Conformément au Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, il est prévu depuis le 1^{er} janvier 2012 que les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) a été créée le 1^{er} janvier 2017. De 2017 à 2020, la compétence déchets a été gérée sur son territoire par cinq structures différentes. Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle est gérée sur la majeure partie du territoire par la SPL Saumur Agglopropreté, par le biais d'un contrat de quasi-régie. Une partie du territoire reste gérée par le SMITOM Sud Saumurois jusqu'à la fin 2021.

Mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire est une démarche obligatoire, mais elle est surtout une énorme opportunité pour rassembler, donner de la cohérence et associer l'ensemble des acteurs du territoire.

Des démarches existaient déjà sur les anciens territoires communautaires, le PLPDMA permet de faire le bilan de ces expériences, d'en tirer le meilleur pour essaimer à l'ensemble de ce nouvel espace.

Le présent document contient le programme local de prévention des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour la période 2021-2027. Il s'appuie sur un état des lieux de la gestion des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et des différentes actions de prévention menées jusqu'alors sur les cinq organismes gestionnaires des déchets. Il détermine un ensemble de mesures et d'actions visant à limiter ou diminuer les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction de leur quantité (prévention quantitative), soit par la réduction de leur nocivité (réduction qualitative). Ce programme est valable pour six ans et fera l'objet d'un bilan annuel pour évaluer l'impact des actions mises en place.

Le PLPDMA contribuera à :

- Réduire les quantités de déchets produites et l'impact environnemental de la gestion des déchets
- Proposer des solutions alternatives pour une meilleure valorisation des déchets
- Améliorer la maîtrise des coûts du service public
- Favoriser la prise de conscience des habitants sur leur production de déchets et leur permettre de faire évoluer leurs comportements avec un effet positif sur d'autres thématiques (propreté, consommation d'énergie, etc.)
- Développer des projets porteurs d'emplois
- Créer du lien social entre les habitants, en mettant en place des projets fédérateurs et pédagogiques
- Accompagner les acteurs du territoire dans leurs obligations.

Méthodologie

Ce Programme a été élaboré par Saumur Agglopropreté, à la demande de la Communauté d'agglomération.

L'état des lieux a été réalisé de juin à septembre 2019, en s'appuyant notamment sur des rencontres avec les différents syndicats pour inventorier les actions menées sur leur territoire d'intervention.

Il a été présenté en Commission Environnement, Déchets et Transition énergétique de la CASVL le 12 septembre 2019.

Les axes de PLPDMA ont ensuite été validés en Commission Environnement le 17 octobre 2019, ainsi qu'une première version des fiches actions en Commission le 19 décembre 2019.

Suite à la mise en place de la nouvelle mandature, ces fiches ont été retravaillées de septembre à décembre 2020, pour être présentées à la Commission Déchets du 17 décembre 2020.

L'état des lieux a été réalisé à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CASVL, par une compilation des chiffres et données des différents syndicats, aucun chiffre sur les déchets n'étant disponible à l'échelle de la CASVL à la date de réalisation de l'état des lieux. Les chiffres par syndicat sont des extrapolations à partir des tonnages gérés par ces structures, rapportés au nombre d'habitants situés sur le territoire de l'agglomération.

Partie 1. CONTEXTE

La hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. En effet, elle considère que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». La prévention des déchets répond ainsi aux différents enjeux suivants :

- **Environnementaux** (limiter l'utilisation de matières premières, limiter les émissions de CO2 issues de la production, du transport des biens et des déchets, réduire les pollutions du milieu naturel, réduire la nocivité des déchets),
- **Economique** (diminution des coûts de collecte, de recyclage et de traitement, développement du réemploi et de la réparation),
- **Sociaux** (développement de l'économie sociale et solidaire, amélioration de la propreté urbaine, limiter l'utilisation des conséquences des déchets dangereux et nocifs).

Ainsi, les actions de prévention portent sur les différentes étapes du cycle de vie d'un produit comme présenté sur la figure ci-dessous :

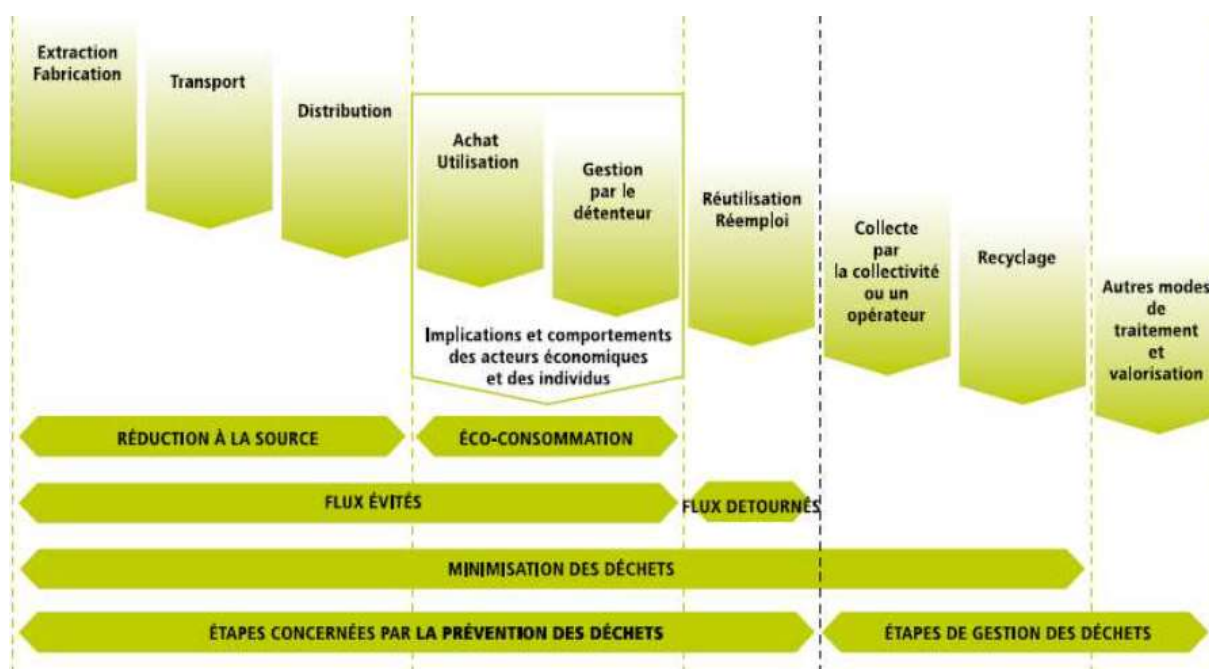


Figure 1 : Champs de la prévention des déchets - Source ADEME

Il est important de préciser que la prévention des déchets ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement ou la santé.

1. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le cadre normatif en matière de prévention des déchets a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) ;
- les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;
- les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

Face aux enjeux importants de la prévention des déchets, un cadre législatif et réglementaire national a émergé et s'est développé au cours des années 2000.

A. LES LOIS ISSUES DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT DE 2009 ET 2010

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle 2 », doit permettre de « décliner de manière concrète les orientations du « Grenelle 1 » (septembre 2009) qui a déterminé les objectifs du Gouvernement dans le domaine environnemental ». Ce texte définit six grands chantiers sur lesquels il faut agir : bâtiments et urbanisme, transports, énergie et climat, préservation de la biodiversité, protection sanitaire et gestion des déchets, définition d'une nouvelle gouvernance écologique.

Le Grenelle 2 prévoit, entre autres, la mise en place d'une gestion durable des déchets en fixant différents objectifs :

- réduire la production d'ordures ménagères de 7% sur 5 ans ;
- diminuer de 15% les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération ;
- limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60% des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation ;
- étendre la responsabilité du producteur de déchets.

B. LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DU 22 JUILLET 2015

Le titre IV de la loi introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant, d'ici 2020, de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
- Généraliser le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers, d'ici 2025, pour les utiliser comme nouvelles ressources (par exemple, compost pour les particuliers) ;
- Réduire le gaspillage alimentaire par la mise en place d'un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective, dont les cantines scolaires ;
- Obliger les entreprises et les administrations à trier séparément leurs déchets, dont les papiers de bureau ;
- Recycler 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025 ;
- Assurer la valorisation énergétique des déchets non valorisables, en l'état des meilleures techniques disponibles, sous forme de matière et résultant d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) – Titre IV « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » :

- Fixe comme objectif de dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir ;
- Réaffirme la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, et la hiérarchie des modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage, ou à défaut valorisation) (art. 70, codifié à l'art. L. 110-1-1 CE) ;
- Définit un nouvel objectif de réduction des DMA de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010 et de réduction des DAE, notamment du secteur du BTP sur la même période (art. 70, codifié à l'art. L. 541-1 CE) ;
- Rend obligatoires certaines actions pour les collectivités publiques : lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (art. L. 541-15-3 CE) ; réduction de la consommation de papier de bureau ; achat de papier recyclé (art. 79).

C. LE DECRET DU 14 JUIN 2015

Le Décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) précise les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PLPDMA. En vigueur depuis le 14 septembre 2015, ce décret rend obligatoire les Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés, jusqu'à présent issus d'une démarche volontaire des collectivités suite aux lois du Grenelle de 2009 et de 2010.

Il assure la traduction réglementaire de l'article L541-15-1 du Code de l'environnement en définissant le contenu, les modalités d'élaboration et de révision de ces programmes qui ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en matière de prévention des déchets. Ils doivent aussi indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

En outre, certaines dispositions législatives spécifiques créent également des opportunités pour développer des actions de prévention des déchets (Loi « consommation » de 2014 ; loi « biodiversité » de 2016...).

D. LA LOI AGECE

La Loi Anti-gaspillage économie circulaire (Loi AGECE) de 2020 permet de lutter contre toute les formes de gaspillage. Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable : la loi prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages à usage unique d'ici 2040
- Mieux informer les consommateurs : la loi prévoit un logo unique de tri
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : la loi met fin à l'élimination des invendus, renforce la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ou supermarché, elle permet la vente de médicaments à l'unité
- Agir contre l'obsolescence programmée : la loi prévoit l'affichage d'un indice de réparabilité des produits
- Mieux produire : la loi prévoit la création de nouvelle filière (jouets, articles de bricolages, articles de sport, voitures ...)

2. CONTEXTE REGIONAL

Les orientations et objectifs fixés par le présent programme doivent s'inscrire dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Ils doivent aussi être en cohérence avec les autres documents réglementaires déjà en place sur le territoire, à l'échelon local ou régional.

2.1. LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Régions sont désormais compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Ces plans régionaux concernent tous les flux de déchets produits et gérés dans la région, quel que soient leur nature ou leur producteur.

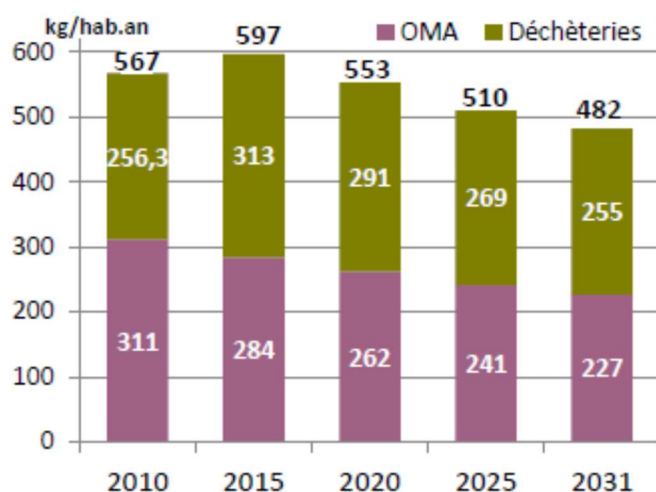
Il a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le Plan, soumis à enquête publique, fixe des objectifs du territoire aux horizons 2025 et 2031. Les décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires devront être compatibles au Plan. Ce Plan déchets constitue un volet du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le tonnage total de déchets identifié comme produit en Pays de la Loire en 2015 est estimé à 11,2 millions de tonnes, dont un peu moins d'un tiers sont des déchets non dangereux non inertes (DND NI) et les deux tiers des excédents inertes « sortie de chantier ». Les déchets dangereux (DD) représentent une très faible proportion (2%) des déchets produits en région mais présentent des risques très supérieurs aux deux autres catégories. Les déchets produits par les activités économiques (y compris excédents inertes des chantiers) représentent environ 80% du gisement identifié des déchets.

A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PRPGD

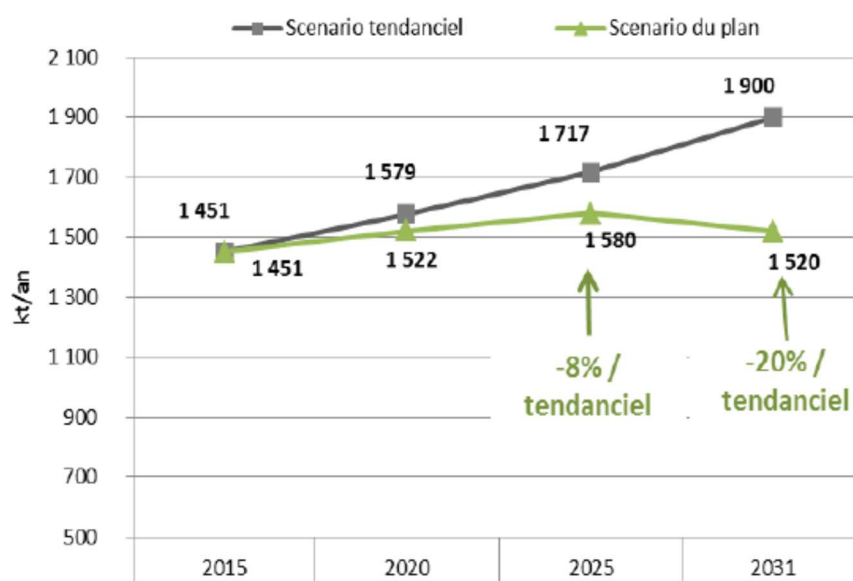
Le plan retient un objectif de prévention de la production de déchets de -200 kt produites en 2020 par rapport au tendanciel (soit 5,4% du gisement tendanciel) et -850 kt produites en 2031 (soit 20,2 % du gisement tendanciel). L'atteinte de ces objectifs est le fruit d'un effort partagé entre les ménages et les activités économiques :

Pour les ménages et assimilés, le ratio de production évolue ainsi :



L'objectif de la loi de TECV de -10% de DMA dès 2020 par rapport à 2010, soit un ratio de 511kg/hab.an dès 2020, sera probablement difficile à atteindre. En effet, l'approbation du plan en 2019 ne laisse qu'une année pour permettre aux mesures de prévention d'atteindre l'objectif de -10% en 2020. Pour autant, un objectif de 15% de diminution des DMA en 2031 par rapport à 2010 est fixé, poursuivant l'effort de prévention.

Pour les déchets des activités, la LTECV demande de réduire les quantités de déchets d'activités économiques non dangereux non inertes par unité de valeur produite. Le scénario retenu prévoit une diminution des tonnages de -8% en 2025 et -20% en 2031 par rapport au tendanciel à ces échéances, conduisant à une quasi stabilisation des déchets produits en 2031 par rapport à 2015 et donc, par le fait, à une diminution des tonnages de déchets au regard de l'augmentation du PIB attendue entre 2015 et 2031 (+11,1%, hypothèse retenue entre 2015 et 2031).



A retenir : la CASVL doit contribuer, par le biais de son programme local de prévention, à atteindre l'objectif de diminution de 15% des DMA entre 2010 et 2031.

B. MESURES ET RECOMMANDATIONS DU PLAN EN FAVEUR DE LA PREVENTION

Le plan recommande de :

- Sensibiliser les acteurs ligériens et donner de la visibilité aux opérations exemplaires ;
- Inciter à l'augmentation de la durée de vie des produits: soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ou encore d'encourager et promouvoir l'économie de fonctionnalité ;
- Agir pour la prévention des déchets d'activités ;
- Mettre en place au sein des administrations publiques des démarches éco-exemplaires : renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics;
- Poursuivre le développement des outils économiques, dont la tarification incitative (TI) qui couvre au 1^{er} janvier 2016, 33% des habitants de la région, pour un objectif 2025 de 37 % dans la LTECV;

- Poursuivre des actions emblématiques de «consommation responsable»: location, lavage d'objets réutilisables, couches lavables...;
- Contribuer à la réduction des déchets marins.

C. ZOOM SUR LA PREVENTION DES BIODÉCHETS

Le Plan se fixe comme objectif l'évitement de la production de biodéchets à hauteur de 66,5kg/hab.an en 2025 et 84,5kg/hab.an en 2031 (soit les $\frac{3}{4}$ de l'objectif de prévention sur les DMA) par :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire notamment en restauration collective ;
- La réduction de la production de déchets verts avec un objectif de 58 kg/hab.an en 2031 (sensibilisation au jardinage au naturel, broyage, etc.) ;
- Une priorité donnée au développement de la gestion de proximité des biodéchets: compostage domestique, compostage partagé et compostage en établissement ; pour répondre à la généralisation du tri à la source des biodéchets demandée dans la LTECV d'ici 2025. 70%de la population ligérienne serait concernés, soit un objectif régional de détournement des OMR de 14.5kg/hab.an, les 30% restant étant collectés en porte à porte.

2.2. PLAN D'ACTION POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En complément du PRPGD, la Région a adopté en octobre 2018 un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

Les trois enjeux du plan d'actions sont de :

- Préserver nos ressources par une utilisation efficiente,
- Créer de la valeur ajoutée et générer de l'emploi,
- Développer de nouvelles filières innovantes.

Autour de ces 3 grands enjeux, le plan d'actions régional économie circulaire est bâti au travers de 4 axes stratégiques.

- L'axe « Réussir la transition vers l'économie circulaire » regroupe les actions transverses qui vont créer les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire ; ces actions vont du développement des réseaux d'animation à la sensibilisation du grand public, en passant par la formation ou encore l'observation des flux de ressources.
- L'axe « Accompagner les acteurs des territoires » vise à soutenir les acteurs déjà engagés, à créer les conditions pour que de nouvelles initiatives puissent voir le jour et faire exemples, en apportant les outils techniques et financiers nécessaires.
- L'axe « Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel » regroupe les actions relatives aux filières à fort enjeu de flux (BTP, agri/agroalimentaire) ou qui présentent de fortes opportunités (filière maritime, filière déchet en tant que ressource).
- L'axe « La Région s'engage » regroupe les actions du ressort de la Région concernant son activité propre, en tant que collectivité leader d'exemple.

A retenir : la CASVL peut proposer des actions s'inscrivant dans ce plan d'actions régional et contribuer au développement de l'économie circulaire à l'échelle de la région.

2.3. LE SCHEMA REGIONAL BIOMASSE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables, notamment des énergies produites à partir de la biomasse (bois, biodéchets, matières végétales, effluents d'élevages...). Le schéma régional biomasse a pour objectifs de dresser un état des lieux des ressources en biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique et de déterminer des orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infra-régionale pour favoriser la mobilisation de ces ressources et le développement des filières énergétiques correspondantes (bois-énergie, méthanisation, ...).

Le Schéma Régional Biomasse a été adopté en décembre 2020.

Le SRB Pays de la Loire ambitionne de développer les filières bois énergie et méthanisation, tout en étant vigilant quant à une exploitation raisonnée de la biomasse. Il vise **une mobilisation durable de la biomasse pour produire l'énergie** de demain, dans le **respect de l'environnement** (sols, eau, air, biodiversité, production agricole durable, ...) et de la **hiérarchie des usages**, selon 3 orientations et 10 mesures :

- Promouvoir la gestion durable et la qualité de la ressource régionale de biomasse,
- Favoriser le développement des projets de valorisation énergétique de la biomasse (réseaux de chaleur, chaufferies bois, méthanisation et usages du biogaz),
- Mieux connaître et informer.

Les enjeux de réduction des biodéchets et de valorisation des biodéchets viennent se croiser avec les enjeux du schéma régional Biomasse.

3. CONTEXTE LOCAL

Le programme local de prévention des déchets s'inscrit dans le projet de territoire de la communauté d'agglomération 2018-2028, adopté en 2018.

Dans ce cadre, il est retenu l'objectif de faire du Saumurois un territoire « zéro déchet » et de développer l'économie circulaire.

Cet objectif s'inscrit dans le contexte plus global des enjeux environnementaux pour le territoire, autour des questions d'énergie, d'économie et d'alimentation. Ainsi, le programme local de prévention des déchets doit être en cohérence avec les autres politiques de la collectivité, le PCAET, le PAT, et la démarche territoriale économie circulaire.

3.1. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE SAUMUR VAL DE LOIRE

Le 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire de l'Agglomération a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il se traduit par un programme d'actions sur 6 ans autour de 6 grandes thématiques :

- La rénovation des bâtiments
- La mobilité de proximité
- L'évolution des pratiques agricoles, une alimentation plus saine et plus locale. Cet axe passe notamment par l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- L'évolution des modes de consommation (déplacement, gestion des déchets, qualité de l'air, adaptation au changement climatique)
- L'évolution des modes de production d'énergie
- L'exemplarité de l'agglomération (marché public, achat responsable, déplacement, ...)

Le PCAET a été co-construit avec les acteurs locaux (entreprises, habitants, associations, élus, agriculteurs...).

3.2. LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les restaurants scolaires et d'entreprises. Le PAT est en cours d'élaboration et permettra notamment de recenser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire déjà mises en place et les acteurs associés. Il analysera également le gisement des biodéchets sur le territoire et la gestion actuelle ainsi que les possibilités de seconde vie des produits non commercialisables.

3.3. LA DEMARCHE TERRITORIALE ECONOMIE CIRCULAIRE

La CASVL s'est engagée en 2019 dans la réalisation d'une démarche territoriale en faveur de l'économie circulaire, dans le cadre d'un référentiel mis en place par l'ADEME et avec un soutien financier de la Région Pays de La Loire. Dans ce cadre, un diagnostic de territoire est réalisé et donnera lieu courant 2020 à la définition d'un programme d'actions par la collectivité.

Par ailleurs, la CASVL a obtenu le Label Economie Circulaire – Premier niveau, mis en place par l'ADEME.

4. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA CASVL

4.1. LA COLLECTIVITE ET L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DECHETS

La CASVL a été créée le 1^{er} janvier 2017 et résulte de la fusion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, et des communautés de communes Loire Longué et du Gennois, ainsi que des communes de Doué en Anjou, Les Ulmes, Denezé sous Doué et Louresse-Rochemenier. Sur une superficie de 1234 km², elle regroupe 45 communes :

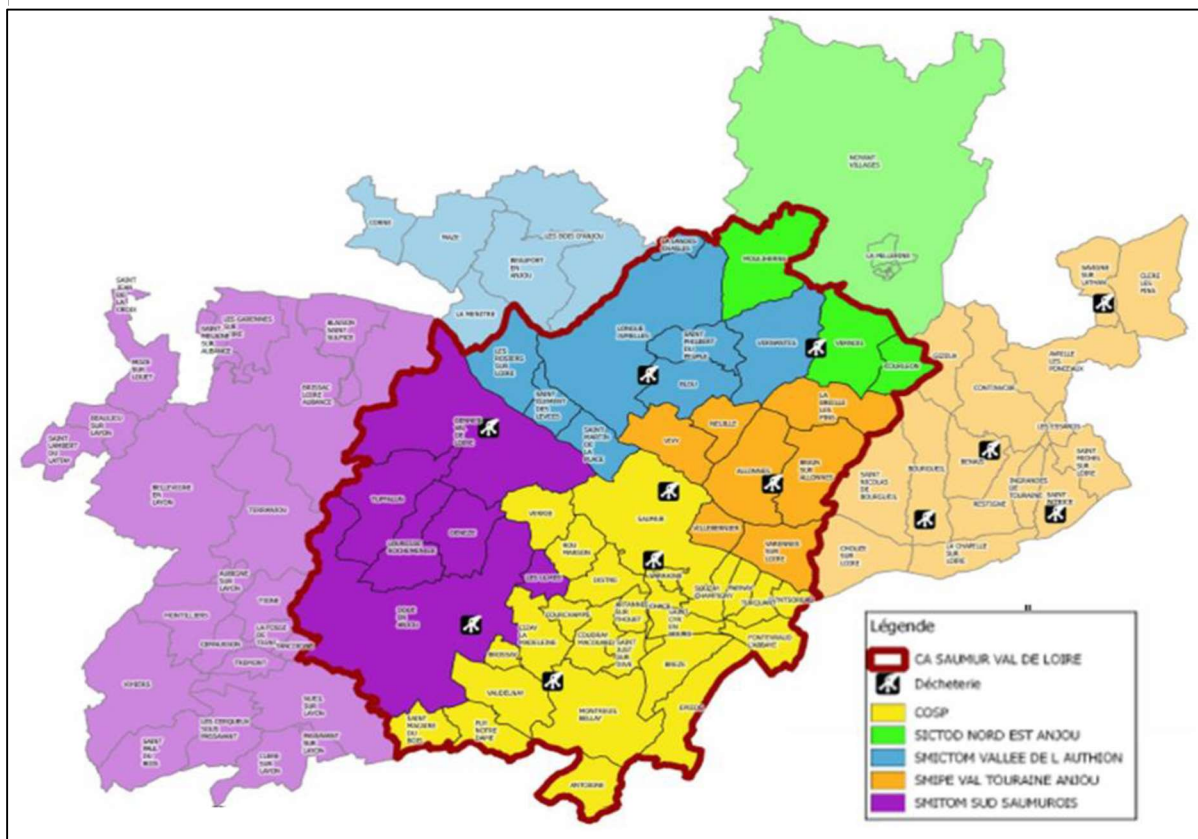
Allonnes, Antoigné, Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-les-Châteaux (Brézé, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg), Blou, Brain-sur-Allonnes, Brossay, Cizay-la-Madeleine, Coudray-Macouard (Le), Courchamps, Courléon, Denezé-sur-Doué, Distré, Doué-en-Anjou, Epieds, Fontevraud-l'Abbaye, Gennes-Val-de-Loire, La Breille-les-Pins, La Lande-Chasles, Les Ulmes, Longué-Jumelles, Louresse-Rochemenier, Montreuil-Bellay, Montsoreau, Mouliherne, Neuillé, Parnay, Puy-Notre-Dame (Le), Rou-Marson, Saint-Just-sur-Dive, Saint-Macaire-du-Bois, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Philbert-du-Peuple, Saumur, Souzay-Champigny, Tuffalun, Turquant, Varennes-sur-Loire, Varrains, Vaudelnay (Le), Vernantes, Vernoil-le-Fourrier, Verrie, Villebernier, Vivy.

Au 1^{er} janvier 2017, l'organisation de la compétence Déchets a été conservée à l'identique sur les 3 volets suivants :

- Délégation de la compétence auprès de 4 syndicats et contrat d'exploitation avec une SPL

- Organisation différente des services aux usagers
- Mode de financement différent selon les secteurs (redevance, redevance incitative, TEOM, redevance spéciale).

Carte du territoire au 1^{er} janvier 2017 – exercice de la compétence déchets



Un travail a été mené par la collectivité de 2017 à 2019 pour unifier l'organisation et la fiscalité sur l'ensemble du territoire.

Au 1^{er} janvier 2020, la fiscalité est unifiée avec le choix de mettre en place la TEOM et la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la compétence déchets reste gérée par deux structures :

- Le SMITOM sur le secteur Doué
- La SPL Saumur Agglopropreté dans le cadre d'un contrat de quasi régie avec la CASVL sur le reste du territoire.

Une harmonisation du service a été votée par le conseil communautaire et est mise en place de manière progressive en 2020 et 2021.

Les principes généraux sont les suivants :

- Collecte en porte à porte des emballages et des ordures ménagères en alternance une fois par semaine
- Mise en place de l'extension des consignes de tri sur les plastiques
- Collecte en apport volontaire des papiers et du verre.

La CASVL a souhaité élaborer un programme local de prévention en cohérence avec cette harmonisation. Le périmètre d'étude du PLPD est l'ensemble du territoire de la CASVL, étant entendu que l'objectif de la collectivité est de récupérer la gestion sur tout l'ensemble en 2022.

4.2. DIAGNOSTIC POPULATION - EMPLOI - HABITAT

Ce diagnostic est notamment extrait du diagnostic d'élaboration du Programme local de l'habitat 2020-2026.

A. CONTEXTE TERRITORIAL

Le diagnostic PLH considère le territoire de la CASVL avec une ville centre, cinq communes d'équilibre, qui concentrent les services et les activités, des communes de proximité et des communes rurales.

Globalement, le territoire saumurois est en situation d'équilibre dans les fonctions économique et résidentielle. La fonction résidentielle s'affirme plus néanmoins que la fonction économique, surtout pour les jeunes actifs.

Le solde domicile – travail est déficitaire : il y a plus de personnes habitant la CASVL et travaillant en dehors que venant de l'extérieur du territoire pour y travailler. Au total, plus de 22% des actifs saumurois travaillent en dehors de l'agglomération.

Un des enjeux est d'inciter les jeunes actifs à s'installer sur le territoire, notamment par le développement d'une offre culturelle et associative correspondant aux attentes des jeunes actifs.

Par ailleurs, le potentiel d'attractivité résidentielle est à valoriser, notamment vis-à-vis des actifs et des jeunes seniors.

En termes de services, on note des communes déficitaires localisées sur les franges du territoire ainsi qu'entre Saumur et la commune historique de Doué la Fontaine.

B. LES EVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Globalement, on constate de 2010 à 2015 une dynamique démographique qui marque le pas. Le solde naturel tire la croissance démographique et compense le déficit migratoire.

La tendance est que les familles s'installent plutôt dans les communes rurales alors que la ville centre accueille les petits ménages. En 2015, la taille moyenne des ménages à Saumur passe sous les 2 personnes / ménages. Sur l'ensemble de l'agglomération, le nombre de couple avec enfants est en baisse entre 2010 et 2015. Ce phénomène est observé dans tous les secteurs mais est plus important dans la commune centre et les communes de proximité. Globalement, il y a de plus en plus de famille avec une seule personne.

Les revenus observés sur le territoire sont inférieurs aux chiffres départementaux et le taux de pauvreté est aussi supérieur. Néanmoins, les revenus continuent de progresser plus vite que sur le département, assurant un rattrapage. La pauvreté touche en priorité les jeunes

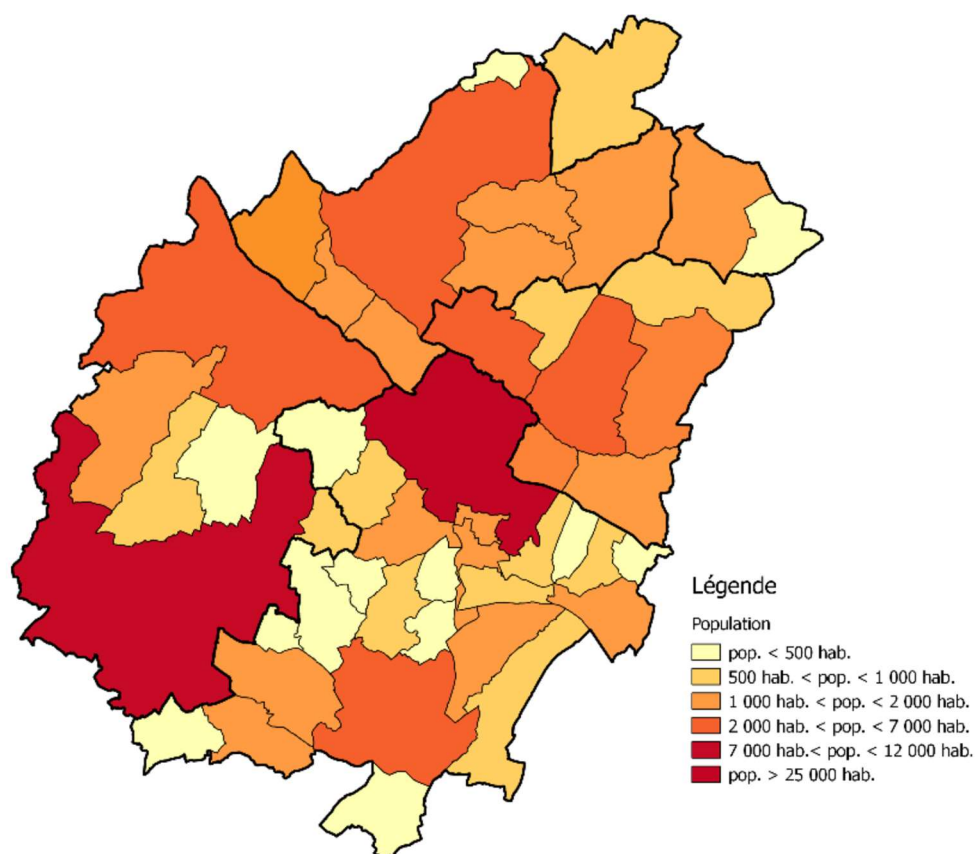
La commune centre perd globalement des habitants. Saumur concentre les 75 ans et plus, mais attire aussi les 20-29 ans, globalement, dans les quartiers du centre-ville. Les familles se retrouvent quant à elles plus dans les quartiers périphériques résidentiels de la ville.

De fortes disparités sociales et sociologiques sont observées entre communes et entre quartiers, que ce soit en termes de composition familiale et de revenus.

Le quartier prioritaire du Chemin Vert / Hauts Quartiers se caractérise par le poids important des ménages d'une personne et de familles monoparentales, ainsi que par des revenus extrêmement faibles.

Le tableau ci-dessous indique la répartition de la population selon les secteurs (extrait de l'étude de reprise de la compétence en 2018).

	CASVL -SPL	SICTOD Nord Anjou	Est	SMICTOM Vallée de l'Authion	SMIPE Val Touraine Anjou	SMITOM Sud Saumurois
Population gérée par la structure (INSEE 2015)	49 984	8 507		36 380	29 409	53 935
Population sur le territoire de la CASVL (INSEE 2015)	49 984	2 286		15 810	12 550	19 794
% population sur le territoire de la CASVL	100%	27%		43%	43%	37%



C. HABITAT ET LOGEMENT

La typologie d'habitat est majoritairement des maisons individuelles (78.7% contre 20.3% d'appartements). Cela s'explique par la densité de population qui est relativement faible sur le territoire et le caractère relativement rural du saumurois. 85.5% des logements sont des résidences principales, et 63.5% sont des propriétés. Aussi, le territoire ne compte que 9% de logements vacants.

Les résidences secondaires sont plus nombreuses dans les secteurs touristiques (bord de Loire), forestiers (nord du territoire) et autour du Puy Notre Dame.

Les logements collectifs (20.3%) sont concentrés sur Saumur (50.8%), Montreuil-Bellay (19.7%) et dans une plus faible mesure sur Doué-en-Anjou, Fontevraud-l'Abbaye, Longué-Jumelles, Chacé et Vivy (entre 8 et 12%).

4.3. ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI

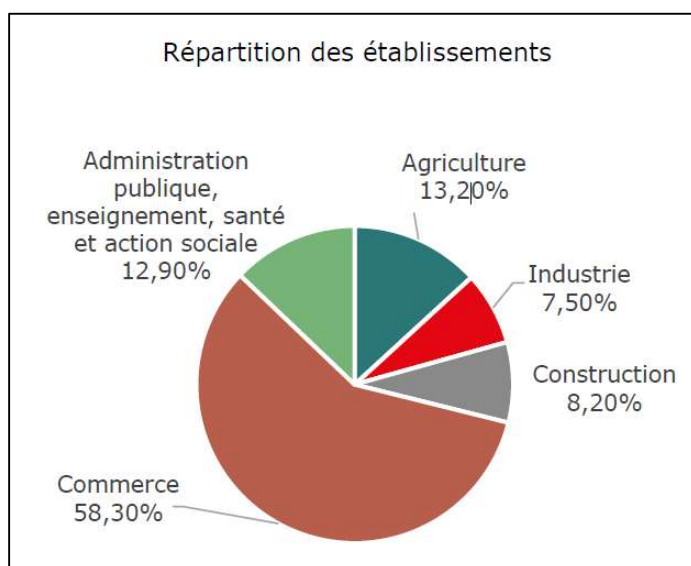
Globalement, la situation socio-économique du Saumurois peut se résumer comme suit :

- Une fragilité socio-professionnelle de longue date, due notamment à un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale, qui rend l'action pour l'emploi et pour la formation urgente sur ce territoire, tant vers les entreprises que vers les actifs,
- Des entreprises diversifiées rayonnant au-delà du territoire et jusqu'aux métropoles régionales, ce qui invite à de meilleures liaisons par les transports et par la digitalisation.

En 2018, la CASVL compte près de 8 900 établissements.

	SPL	SICTOD Nord Est Anjou	SMICTOM Vallée de l'Authion	SMIPE Val Touraine Anjou	SMITOM Sud Saumuroi s	Total CASVL
Nombre d'établissement sur les communes	4 570	206	1 716	890	1 513	8 895
% d'établissement sur le territoire d'étude	51%	2%	19%	10%	17%	100%

Les établissements ont majoritairement pour activité économique le commerce. Les parts d'établissements publics et d'établissements agricoles sont équivalentes, de même que celles de l'industrie et de la construction.



Depuis 2014, la plupart des entreprises qui sont créées sur le territoire se font dans le secteur du transport, du commerce, la restauration et l'hébergement. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 93,5 % des établissements du territoire. On note également une expansion des secteurs tertiaires (entre 2008 et 2016) et notamment le développement des services (+7,5 %) qui a compensé le recul de l'emploi des secteurs de l'industrie et de la construction.

On constate toutefois une certaine spécialisation du territoire dans des marchés de niche technologique : industries agro-alimentaires, métallurgie et fabrication de produits métalliques, informatiques et électroniques.

Le nombre d'établissements artisanaux a progressé de 4,7 %.

La grande diversité des productions agricoles et la prédominance de l'activité liée au végétal (90% du chiffre d'affaire) avec notamment des productions spécialisées à haute valeur ajoutée (viticulture, maraîchage, horticulture – pépinières, arboriculture, semences, champignons) sont des atouts indéniables pour le territoire.

Ces filières sont fortement génératrices d'emplois.

Point de stabilité qui vient renforcer l'évolution récente du modèle économique : le Saumurois bénéficie d'un potentiel incontestable : le tourisme. Ce secteur est en fort développement, avec une croissance annuelle du nombre de touristes accueillis sur le territoire.

En termes d'emploi, la répartition des catégories socioprofessionnelles est la suivante sur le territoire.

La population active est estimée à 59 587 personnes et le taux de chômage s'élève à 9,3 % au 2nd trimestre 2018, alors qu'il est de 8% au niveau régional. Une baisse du chômage (-0,8%) a été perçue sur les 12 derniers mois, l'emploi privé a enregistré un rebond de 3.2%.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (demandeurs d'emploi sans activité, situation au 30 juin 2018) a enregistré une baisse significative de 3.4% sur un an à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (-1.4% pour le département 49)

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre	%
Ensemble	81 725	100%
Agriculteurs exploitants	1 371	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 008	4%
Cadres	3 760	5%
Professions intermédiaires	9 482	12%
Employés	13 013	16%
Ouvriers	14 352	18%
Retraités	26 499	32%
Sans activité professionnelle	10 240	13%

Partie 2. DIAGNOSTIC DECHETS ET ETAT DES LIEUX DES ACTIONS DE PREVENTION ENGAGEES

1. DIAGNOSTIC QUANTITATIF DE LA PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

A l'échelle de la CASVL, la production de déchets gérée par le service public est la suivante :

	TOTAL (ANNEE 2018)	
Nb hab	100 424	
	Tonnes	Kg/hab
OMR	18 735	187
Emballages / papiers	4 852	48
Verre	4 610	46
Déchèteries	35 328	352
Total	63 525	633

2. COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE

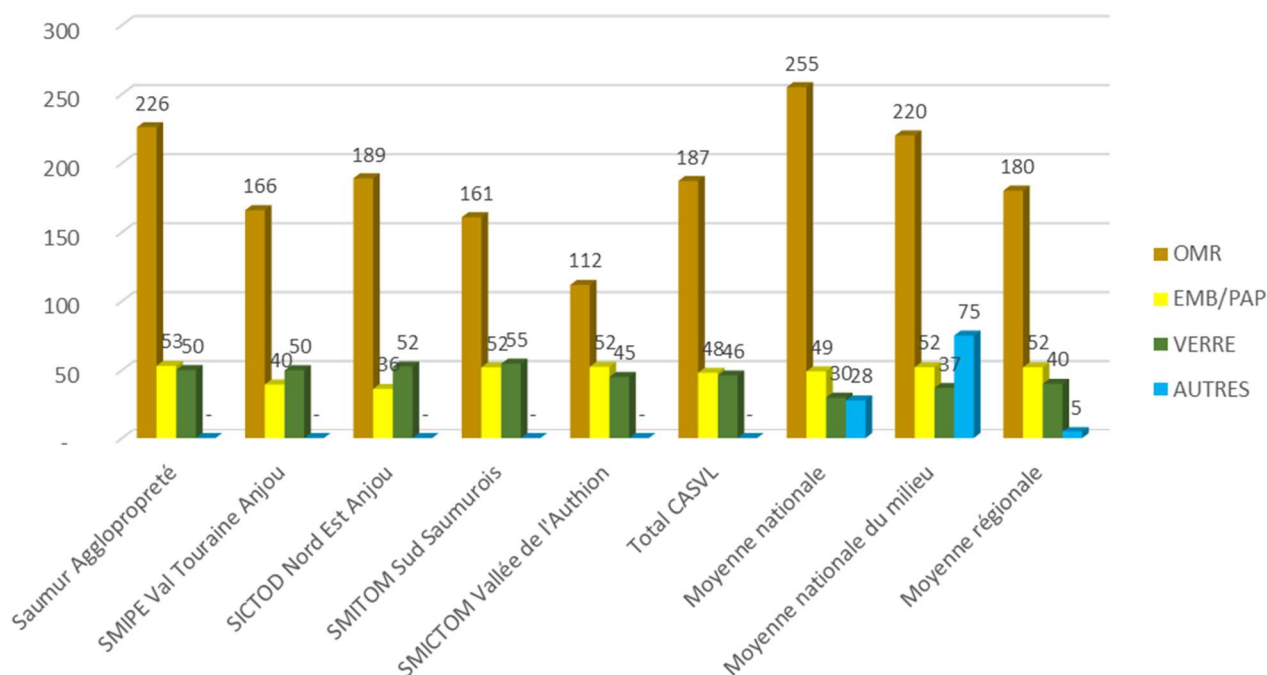
Une comparaison des performances de collecte de l'année 2018 a été réalisée afin de situer la production de déchets des différentes structures par rapport aux données disponibles (Source ADEME - Etude collecte 2017). Ainsi les données sont comparées aux données nationales « Tous milieux » et « Milieu mixte à dominante rurale » et aux données régionales.

On remarque que des collectes autres sont indiquées pour les données ADEME. Elles correspondent à des collectes en porte à porte telles que la collecte des encombrants, la collecte des biodéchets ou déchets verts, ou bien la collecte des déchets dangereux. Ce type de collecte n'existe pas sur le territoire.

On observe des différences de performance de collecte entre les différents secteurs de la CASVL. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- Les différents types d'habitats,
- Les communes plus ou moins urbanisées,
- Le nombre d'activité, entreprises, commerces,
- La fréquentation touristique,
- Les différents modes de financement du service déchet.

Comparaison des performances de collecte en 2018



La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Saumur est de 187 kg/hab en 2018 (moyenne nationale : 255 kg/hab, moyenne milieu mixte à dominante rurale : 220 kg/hab et moyenne régionale : 180 kg/hab). La production d'OMr sur le territoire varie de 112 à 226 kg/hab en 2018.

En ce qui concerne la collecte sélective, la production moyenne en 2018 sur le territoire est de 48 kg/hab (moyenne nationale : 49 kg/hab, moyenne milieu mixte à dominante rurale : 52 kg/hab et moyenne régionale : 52 kg/hab). La production de déchets concernés par la collecte sélective varie de 36 à 53 kg/hab. Tout comme les différences de productions d'ordures ménagères, les variations de production de déchets d'emballage s'expliquent de la même manière. De plus, cette disparité s'explique également par les différents modes de collecte (PAV ou PAP) et des consignes de tri différentes.

Concernant le verre, sa production sur le territoire de la CASVL reste assez homogène (entre 45 et 55 kg/hab soit une moyenne de 46 kg/hab) contre une moyenne nationale de 30 kg/hab, moyenne régionale de 37 kg/hab et une moyenne départementale de 40 kg/hab. On observe une bonne performance qui s'explique par l'activité viticole importante sur le territoire.

3. PERFORMANCES DE COLLECTE EN DECHETERIE

Sur le territoire de la CASVL, on observe en 2018 en moyenne les performances suivantes :

- Déchets végétaux : 120 kg/hab
- Gravats : 111 kg/hab
- Déchets tout venant incinérable et non incinérable : 74 kg/hab

- Bois : 10 kg/hab
- Ferraille : 10 kg/hab
- Déchets d'équipements électriques et électroniques : 8 kg/hab
- Carton : 7 kg/hab
- Mobilier : 13 kg/hab
- Déchets Diffus Spécifiques : 2 kg/hab

Le tableau ci-dessous présente les performances de collecte en déchèterie en 2018 pour les différents secteurs. On observe une disparité des poids déposés par habitant en fonction des secteurs.

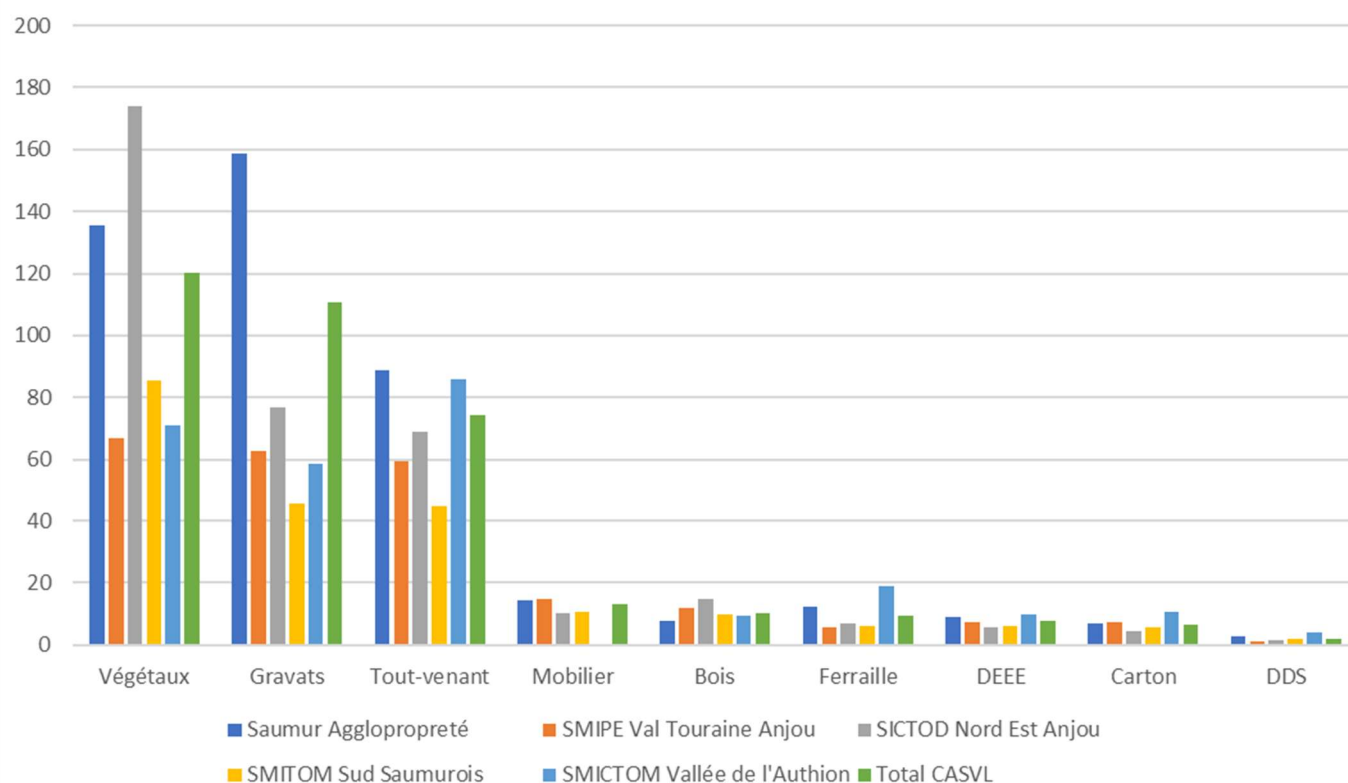
Comparaison des performances de collecte en déchèterie (kg/hab) en 2018				
Saumur Agglopropreté	SMIPE	SICTOD	SMITOM Sud Saumurois	SMICTOM Vallée de l'Authion
437	217	269	237	364

Le tonnage total moyen collecté en déchèterie sur le territoire est de 354 kg/hab en 2018. Par comparaison, le tonnage déchèterie du milieu mixte à dominante rural (source ADEME – Etude collecte 2017) est estimé à 300 kg.

Ces différences s'expliquent par différents aspects et notamment les conditions d'accès dans les déchèteries :

TERRITOIRE	CONDITIONS D'ACCES EN DECHETERIE
SPL Saumur Agglopropreté	Pour les particuliers : Pas de limitation de volume et de passage, pas de contrôle d'accès Pour les professionnels : dépôt dans les déchèteries professionnelles Pour les communes : dépôt dans les déchèteries facturé
SICTOD	Pour les particuliers : Pas de limitation de volume et de passage, pas de contrôle d'accès Pour les professionnels : dépôt en déchèterie facturé Pour les communes : dépôt gratuit en déchèterie
SMIPE Val Touraine Anjou	Pour les particuliers : Pas de limitation de volume et de passage, accès réglementé avec vignette Pour les professionnels : dépôt en déchèterie facturé (déchèterie de Benais) Pour les communes : dépôt gratuit en déchèterie
SMITOM Sud Saumurois	Pour les particuliers : Limitation de volume et de passage, contrôle d'accès avec badge, facturation des passages supplémentaires Pour les professionnels : dépôt en déchèterie facturé Pour les communes : dépôt gratuit en déchèterie
SMICTOM Vallée de l'Authion	Pour les particuliers : Pas de limitation de volume et de passage, accès réglementé avec vignette Pour les professionnels : dépôt en déchèterie facturé (déchèterie de Benais) Pour les communes : dépôt gratuit en déchèterie

Comparaison des performances de collecte en 2018



La figure ci-dessus présente une comparaison des performances de collecte en déchèterie en 2018 et en kg/hab entre les syndicats et la SPL. Cela nous permet d'appréhender les catégories de déchets les plus apportées en déchèterie en 2018 et sur les lesquels il convient d'accentuer nos efforts pour réduire le tonnage de déchet apporté en déchèterie.

4. CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) ET DU TOUT VENANT

Le SMICTOM de la Vallée d'Authion et le SMITOM Sud Saumurois ont fait réaliser des caractérisations des ordures ménagères. Saumur Agglopropreté a réalisé une campagne de caractérisation des bennes tout venant en déchèterie.

Celles-ci permettent de connaître en détail la répartition des OMr par catégorie de matériaux. Les données peuvent ainsi être exploitées pour axer les actions de prévention sur les catégories de déchets ayant les pressions les plus fortes.

Pour le SMICTOM de la Vallée de l'Authion, des campagnes de caractérisations ont été réalisées tous les ans depuis 2014 sauf en 2018. La caractérisation de 2019 montre la composition des OMr comme suit :

- 41,4 % de déchets résiduels,
- 26,6 %, de déchets compostables regroupant les déchets alimentaires compostables, les déchets de jardin et la part organique de la fraction fine,
- 26,6 % de déchets de CS, dont 4,8 % de déchets nouvellement concernés par les consignes de tri,
- 5,4 % de déchets qui auraient dû faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifiques (DEEE, DMS, TLC).

Pour le SMITOM Sud Saumurois des caractérisations ont également été faites depuis 2014 sauf en 2018. La caractérisation de 2019, montre la composition des OMr comme suit :

- 50,8% de déchets résiduels,
- 34,7% de déchets putrescibles pouvant être compostés,
- 11,5% de déchets destinés à la collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- 3% de déchets ayant eu dû faire l'objet d'une collecte spécifique (DEEE, DMS, TLC).

Les autres secteurs de la CASVL n'ont pas réalisé de caractérisations des OMr, il sera intéressant d'en réaliser sur ces secteurs et sur les bennes tout-venant incinérables et non incinérables afin de mettre à jour les données actuelles sur le nouveau territoire d'intervention afin d'estimer les potentiels d'amélioration de tri et de développer de nouvelles filières en déchèteries.

Le SMITOM Sud Saumurois a également réalisé des caractérisations des bennes tout-venant de la déchèterie de Doué-La-Fontaine. L'objectif est de déterminer la finesse du tri réelle, la caractérisation montre que 49,3% des déchets placés dans la benne tout-venant auraient pu être jetés dans une benne plus adaptée sur le site. Ce résultat relève plusieurs questions quant à la disponibilité des agents de déchèterie, des problèmes de rotation de bennes ou encore sur le manque de visibilité pour les agents sur certains types de déchets (sacs fermés ou autre).

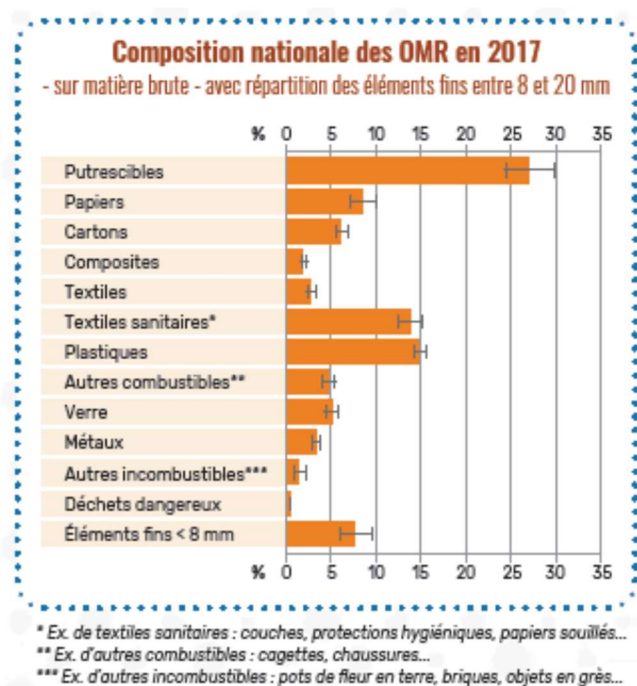
Les bennes déchets verts de la déchèterie de Doué-La-Fontaine ont également ont également fait l'objet d'une caractérisation et montre que :

- 67,8% concernent de la pelouse, feuillages et des fines <100mm
- 32,1% concernent des déchets verts broyables hors fines

La SPL Saumur Agglopropreté a menée en septembre et octobre 2016 des caractérisations des bennes tout-venant de ces trois déchèteries afin d'étudier les erreurs de tri afin d'améliorer la qualité du tri en déchèterie et faire baisser le tonnage du tout-venant en développant de nouvelles filières de valorisation. Ces caractérisations ont permis de mettre en évidence les erreurs de tri suivantes et de faire une estimation des erreurs de tri de 12,8% cumulé sur les trois déchèteries. Pour la grande majorité des catégories de déchets, les filières sont déjà en place au sein même des déchèteries. Ainsi l'estimation pour chacune des déchèteries et selon les catégories de déchets sont estimés ci-dessous :

- Cartons : 61 t/an
- Papier : 69 t/an
- Ferrailles : 61 t/an
- Emballages : 34 t/an
- Déchets verts : 21 t/an
- Bois non traité : 37 +32 t/an
- Bois traité : 7 t/An (en Non-Incinérable)
- TVNI : 25 t/an (en Incinérable)
- TVI : 13 t/an (en Non Incinérable)
- Eco-Mobilier : 106 t/an (en Incinérable Bellevue)

Les dernières données nationales de caractérisations des ordures ménagères résiduelles publiées par l'Ademe datent de 2017 :



On observe d'après ces données que les leviers principaux de réduction des OMr restent majoritairement les putrescibles ou compostables, les plastiques (recyclables ou non), les textiles sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, coton ...).

5. LES CONSIGNES DE TRI

En 2019, les consignes de tri sont différentes sur les territoires d'intervention gérés par les syndicats et la SPL, à savoir :

SECTEUR	CONSIGNES DE TRI
SICTOD Nord Est Anjou	Classique
SMICTOM Vallée de l'Authion	Extension
SMIPE Val Tourraine Anjou	Classique
SMITOM Sud Saumurois	Extension
SPL Saumur Agglopropreté	Extension partielle (films et sacs souples)

6. SYNTHÈSE DES ACTIONS DE PRÉVENTION MENEES

6.1. ACCOMPAGNEMENT AU TRI ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

D'une manière générale des actions d'accompagnement au tri et à la réduction des déchets sont menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ces animations sont à destination de différents publics et prouvent tous leur intérêt pour sensibiliser divers publics et accompagner au changement d'habitude (mise en place du tri, réduction des déchets, compostage, ...) et surtout l'adoption de ces nouvelles pratiques dans le temps. Ce travail d'accompagnement est chronophage et fastidieux mais essentiel pour accompagner durablement aux changements des pratiques.

SECTEUR	ACCOMPAGNEMENT AU TRI ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
SICTOD Nord Est Anjou	Pas d'action spécifique
SMICTOM Vallée de l'Authion	- Eco-Défis en partenariat avec la CMA pour les artisans des métiers de bouche - Animations dans les écoles par l'animatrice prévention du syndicat et de l'association Bobo Planète - Subvention accordée de 60 € pour l'achat de couches lavables - Sensibilisation au tri en porte à porte
SMIPE Val Touraine Anjou	• Remise de sac de tri avec communication spécifique • Animations dans les écoles
SMITOM Sud Saumurois	• Charte d'engagement Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour tous les établissements publics et privés qui souhaitent entrer dans la démarche et accompagnement dans cette démarche • Communication à destination des établissements touristiques
SPL Saumur Agglopropreté	• Stop pub • Animations et visites scolaires et vers les autres publics • Accompagnement dans une démarche Zéro Déchet (écoles, associations d'insertion et sportives, quartiers et communes) • Démarche Commerces Zéro Déchet en partenariat avec la CCI • Gourmet Bag en partenariat avec la CCI • Communication à destination des établissements touristiques • Kit plogging

Les actions réalisées en partenariat avec d'autres organismes (associations, chambres consulaires, ...) semblent d'autant plus pertinentes pour un accompagnement réussi. Quand ces accompagnements concernent les professionnels, les chambres consulaires sont d'un réel soutien dans l'accompagnement car leurs chargés de missions sont capables d'entamer le dialogue en confiance avec les professionnels et d'être force de proposition sur les pistes d'amélioration.

Ainsi, il apparaît comme important de développer des accompagnements spécifiques pour plusieurs structures et à destination de différents publics. L'objectif est que ces actions changent les habitudes dans la durée et aient un impact en dehors de la structure notamment dans la vie personnelle des salariés. Ce genre d'action permet de mettre au centre de l'action le public et de le rendre acteur. La démarche d'accompagnement vers le Zéro Déchet a démontré tout son intérêt car elle a permis à tous les établissements accompagnés, d'observer une diminution significative du poids de leurs déchets. Tout l'enjeu est de garder cette dynamique dans le temps.

L'action consiste en un accompagnement des publics vers la réduction de leurs déchets grâce à des ateliers adaptés et toujours ludiques. Ces animations permettent de :

- aller à la rencontre de différents publics et d'adapter les interventions au public ciblé et de répondre en direct aux questionnements des interlocuteurs
- développer un accompagnement adapté en fonction des contraintes des structures
- démontrer qu'il est possible de réduire ses déchets de manière assez importante et rapidement
- démontrer que la réduction des déchets peut-être ludique et conviviale
- créer une dynamique des établissements autour du zéro déchet
- former des citoyens relais sur la prévention des déchets au sein des établissements qui pourront se faire le relais sur le territoire

D'autres actions comme les Commerces Zéro Déchet et le Gourmet Bag permettent d'encourager, de mettre en avant et de démocratiser des pratiques timides et encore trop peu répandues.

6.2. REEMPLOI / REPARATION / ALTERNATIVES AU JETABLE

Le réemploi et la réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à la réduction de la production des déchets.

SECTEUR	REEMPLOI / REPARATION / JETABLE
SICTOD Nord Est Anjou	- Projet de création d'une ressourcerie à Noyant
SMICTOM Vallée de l'Authion	- Caissons réemploi en déchèterie à destination d'Aspire - Subvention accordée pour l'achat de couches lavables - Mise à disposition gratuite de gobelets avec service de lavage
SMIPE Val Touraine Anjou	- Matériauthèque à la déchèterie de Benais
SMITOM Sud Saumurois	- Caissons réemploi en déchèterie à destination d'Aspire et d'Emmaüs - Développement de la consigne en verre avec les vignerons et en partenariat avec l'ADEME, la Chambre d'Agriculture et Bout' à Bout - Repair'café 2 fois par mois
SPL Saumur Agglopropreté	- Caissons réemploi en déchèterie à destination d'Aspire et Emmaüs - Ateliers de co-réparation toutes les 3 semaines sur quatre sites - Location de gobelets avec service de lavage - Zones de gratuité

Les ateliers de co-réparation ont su prouver tout leur intérêt grâce à la fréquentation du public et au taux de réparation élevé. De par leur esprit convivial et également grâce au savoir-faire et à l'implication des réparateurs bénévoles et à leur implication, ces ateliers ont pu se pérenniser dans le temps.

Le réemploi et la réparation sont des sujets auxquels sont de plus en plus sensible le public, ainsi il convient de pouvoir développer ces axes notamment grâce aux réparateurs bénévoles,

professionnels et en s'appuyant sur les structures développant le réemploi au-delà du système de dépose en déchèterie ou en ressourcerie.

6.3. SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS

Les évènements constituent une concentration de personnes plus ou moins importante en un même endroit pour une période limitée dans le temps. Ces évènements de plus ou moins de grande ampleur sont très souvent à l'origine d'une production importante de déchets et nécessitent de ce fait un besoin en bac pour la collecte. De plus, afin de sensibiliser les organisateurs et les participants à une gestion raisonnée des déchets lors de ces évènements, les syndicats et la SPL ont su développer des solutions qui incitent les organisateurs à mettre en place le tri des déchets et à se tourner vers les gobelets jetables.

Les organisateurs ont à cœur de mettre en œuvre des solutions de tri sur leurs évènements, ainsi il convient d'encourager la mise en place du tri lors des manifestations mais surtout de les accompagner dans une stratégie d'actions de prévention des déchets en amont des évènements.

SECTEUR	EVENEMENTS
SICTOD Nord Est Anjou	
SMICTOM Vallée de l'Authion	- Location de bac - Mise à disposition de gobelet avec service de lavage
SMIPE Val Touraine Anjou	- Mise à disposition gratuite de bac, colonnes de tri, poubelles de pré-tri, don de gobelets réutilisables
SMITOM Sud Saumurois	- Mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables, carafes, vaisselles issues du réemploi - Mise à disposition de bac
SPL Saumur Agglopropreté	- Location de bac et de colonnes - Mise à disposition gratuite de point tri - Kit Disco Soupe - Location de gobelets lavables

6.4. GESTION DES BIODECHETS

Lors de la dernière campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères en 2017, les déchets putrescibles représentaient plus de 25% des déchets dans les ordures ménagères. Prévenir la production des déchets fermentescibles et les valoriser par le compostage apparaît comme un axe essentiel de la prévention des déchets pour réduire de façon significative les tonnages d'ordures ménagères et ainsi répondre aux objectifs fixés.

SECTEUR	DECHETS ORGANIQUES
SICTOD Nord Est Anjou	- Vente de composteurs
SMICTOM Vallée de l'Authion	- Vente de composteurs - Vente de poulaillers + 2 poules - Campagne de broyage 2 fois par an en déchèterie - Location de broyeur aux communes et aux particuliers
SMIPE Val Touraine Anjou	- -Vente de composteurs
SMITOM Sud Saumurois	- Vente de composteurs - Composteurs partagés - Broyage en déchèterie tout au long de l'année
SPL Saumur Agglopropreté	- Vente de composteurs - Développement de composteurs partagés - Broyage en déchèterie au printemps et à l'automne, dans communes le souhaitant et chez les particuliers sur facture - Collecte de biodéchets lors de certains événements - Collecte de sapin à Noël

Sur l'ensemble des territoires, les composteurs sont vendus avec des tarifs et des volumes qui varient.

SECTEUR	TARIF COMPOSTEUR	
SICTOD Nord Est Anjou	345 L : 10,28 €	620 L : 37,12 €
SMICTOM Vallée de l'Authion	300 L : 15 €	600 L : 15 €
SMIPE Val Touraine Anjou	300 L : 10 €	600 L : 20 €
SMITOM Sud Saumurois	300 L : 20 €	700 L : 30 €
SPL Agglopropreté	300 L : 10 €	600 L : 20 €

Le SMITOM Sud Saumurois et le SMICTOM Vallée de l'Authion ont réalisé en 2019 des caractérisations MODECOM de leurs OMr. Les résultats montrent que :

- Pour le SMITOM Sud Saumurois, les déchets valorisables par compostage représentent près de 35% soit 48,4 kg/hab/an contre 26,8% ou 48,2 kg/hab/an en 2015.
- Pour le SMICTOM Vallée de l'Authion, la part des déchets putrescibles représentaient dans les OMr près de 26,6% soit 29,6 kg/hab/an contre 16,2% en 2017 mais les années antérieures (2014, 2015, 2016) étaient autour de 30%. Soit 22,3 kg/hab/an de déchets compostables.

Au vu des résultats de ces deux caractérisations, nous pouvons affirmer que les actions de sensibilisation des biodéchets est primordial pour réduire de façon importante le poids des OMr. En plus de la vente de composteur à prix avantageux, il convient de développer des sites de compostages partagés pour les usagers et d'accentuer les actions de sensibilisation et de prévention des déchets compostables.

6.5. AUTRES ACTIONS

Des événements sont organisés sur le territoire lors de la semaine européenne de réduction des déchets qui ont un réel succès auprès du public à chaque fois.

Les événements organisés montrent tout l'intérêt du public. Ils permettent de mobiliser le territoire sur les questions d'alternatives du zéro déchet, de la réparation et du réemploi.

SECTEUR	AUTRES ACTIONS
SICTOD Nord Est Anjou	- Collecte ponctuelle de papier organisée dans les écoles avec rachat 35€/T
SMICTOM Vallée de l'Authion	- Maison témoin dans les locaux du syndicat
SMIPE Val Touraine Anjou	- Collecte ponctuelle de papier organisée dans les écoles avec rachat 35€/T - Présence du SMIPE lors de manifestation pour présenter des recettes zéro déchet
SMITOM Sud Saumurois	- Organisation de l'évènement Rien Ne Se Jette tous les ans - Collecte ponctuelle de papier pour les associations avec rachat de 80€/T.
SPL Saumur Agglopropreté	- - Organisation d'une Fête de la Récup tous les ans

7. LES ACTEURS DU TERRITOIRE MOBILISES AUTOUR DE LA REDUCTION DES DECHETS

Sur le territoire de la CASVL, de nombreux acteurs intègrent dans leur stratégie la réduction des déchets et viennent en appui de la CASVL pour atteindre les objectifs du programme.

7.1. LES CHAMBRES CONSULAIRES

A. ACTIONS MENEES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (CCI)

La CCI Pays de la Loire représente les entreprises auprès des pouvoirs publics et les accompagne dans leur développement. En plus de leurs missions principales, la CCI Pays de la Loire a su développer un axe fort autour de la sensibilisation au développement durable auprès des entreprises avec l'accompagnement d'un conseiller. Elle organise des formations sur la gestion des déchets et sur la mise en place d'actions éco-responsables en entreprises. Celles-ci permettent aux acteurs de comprendre les enjeux d'une amélioration de la gestion des déchets, de voir les pistes d'amélioration et d'échanger sur les retours d'expériences.

De plus, la réalisation d'un diagnostic et la formalisation de la stratégie en termes d'Economie Circulaire (ECi) a été engagée par la CASVL et Saumur Agglopropreté qui s'appuieront sur l'expertise de la CCI, notamment en ce qui concerne l'Ecologie industrielle et commerciale.

Depuis 2016, une démarche d'Economie Industrielle et Territoriale (EIT) est impulsée par la CCI en partenariat avec le service Développement Economique de l'Agglomération, la CMA et la CA sur les zones industrielles de la Saulaie à Doué en Anjou. Une deuxième démarche est impulsée sur la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay depuis octobre 2019. L'objectif est de faire rencontrer les 50 entreprises volontaires 4 fois par an afin de développer des coopérations pour développer des actions d'économie circulaire dans le but de réduire leurs déchets, d'optimiser les moyens humains et matériels ainsi que les ressources. A ce jour, 26 coopérations existent.

En outre, le Flash'diag Déchet, questionnaire en ligne permet de faire le point sur les pratiques et usages de son entreprise en matière de gestion des déchets. En retour, un livrable est transmis au format PDF avec des préconisations et des pistes d'actions. Ce questionnaire et les pistes d'améliorations envoyées sont gratuits.

De plus, deux guides ont été créés pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Guide anti-gaspi pour mieux consommer
- Guide anti-gaspi pour les restaurateurs.

Une convention a été signée en 2019 avec Saumur Agglopropreté pour la réalisation de diagnostic anti-gaspi dans les restaurants.

La CCI est aussi partenaire du PLPDMA du SMITOM Sud Saumurois.

En 2017, l'évènement « Chef-Master Anti-Gaspi » a été créé. Celui-ci a lieu tous les ans. Chaque équipe doit réaliser une entrée et un plat ou un plat et un dessert à partir de légumes et fruits déclassés récupérés grâce aux partenariats avec ValOrise, les Restaurants du Cœur et Fleuron d'Anjou. Les déchets à la fin de la production sont pesés et constituent l'un des critères majeurs de la notation.

B. ACTIONS MENEES PAR LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture du Maine et Loire accompagne les agriculteurs dans la gestion des déchets de leurs exploitations en les informant annuellement des collectes départementales des différents types de déchets de l'organisme ADIVALOR. Certains déchets n'étant pas concernés par ADIVALOR, la Chambre d'Agriculture peut mettre en relation les agriculteurs avec des entreprises du recyclage.

7.2. LE PARC NATUREL LOIRE ANJOU TOURAINE



Le Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine a été créé en 1996 et regroupe 115 communes engagées autour d'un projet fort de préservation des patrimoines et de valorisation des ressources locales dans un développement respectueux de la nature et des hommes. Ainsi, le PNR sensibilise ses habitants et les touristes à l'environnement, incite à la découverte de son territoire à travers des activités et des équipements éducatifs, culturels et touristiques, respectueux de la nature et des paysages.

Dans ce cadre, le PNR et son réseau proposent des actions sur les questions du développement durable et l'écocitoyenneté notamment. Ces interventions touchent plusieurs publics :

- Scolaires (primaire et secondaire), le PNR propose différentes animations réalisées par des intervenants de leurs réseaux et fait bénéficier les écoles de subvention ;
- Hébergements, restaurateurs, sites de visite avec la marque « Valeurs Parc naturel régional », permettant de distinguer les entreprises et les activités qui partagent les valeurs des parcs régionaux et notamment la préservation de l'environnement (tri sélectif, choix de matériaux recyclés ou issus de l'économie circulaire, entretien écologique, ...) ;
- Entreprises, exploitations agricoles, associations et coopératives avec le concours écotrophée qui récompense les acteurs économiques impulsant une dynamique économique respectueuse du territoire, des hommes et de l'environnement.

7.3. LES MJC, CENTRES SOCIAUX ET ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES

A. ACTIONS MENEES PAR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE SAUMUR



La Maison des Jeunes et de la Culture œuvre dans la vie sociale et culturelle de l'agglomération de Saumur. Elle développe des actions diverses et avec des partenaires différents afin de développer les aptitudes et développer la personnalité des participants afin qu'ils soient des citoyens actifs et responsables.

La MJC de Saumur a développé deux partenariats avec Saumur Agglopropreté.

La MJC de Saumur organise un atelier de co-réparation animé par un animateur de la MJC. Des bénévoles-réparateurs réalisent les réparations des objets apportés.

La MJC met également à disposition des habitants quatre composteurs en libre accès afin de réduire leurs déchets fermentescibles. Elle assure la distribution des bioseaux. Des tamisages et distributions de compost ont lieu régulièrement dans l'année afin de permettre aux habitants de récupérer du compost pour leurs plantations.

Une soirée débat a aussi été organisée en 2019 avec Saumur Agglopropreté sur le thème de la réduction des déchets.

B. ACTIONS MENEES PAR LE CENTRE SOCIAL JACQUES PERCEREAU ET EPICERIE SOCIALE DE SAUMUR

Le centre social du Chemin Vert et Hauts Quartiers, dans le cadre de la politique de la Ville, est guidé par un projet social se formalisant par des actions coconstruites avec des partenaires et les habitants pour leur permettre de mieux vivre dans leur environnement. Ce centre est à destination des habitants du Saumurois. De plus, une épicerie sociale est installée permettant à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande. Les clients sont orientés vers l'épicerie par un travailleur social. La durée d'accès est limitée et chaque client est accompagné afin de travailler son micro-projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie.

Ce centre social a porté en 2019 un projet Quartier Zéro déchet avec Saumur Agglopropreté, avec des ateliers et des animations tout au long de l'année. Il anime régulièrement des nettoyages

de quartier et a installé un composteur partagé sur son site. Il organise aussi depuis 2019 des défis mode, à partir de vêtements d'occasion.

Enfin, il est partenaire de Saumur Agglopropreté dans le cadre de la fête de la récup', où il anime notamment des ateliers couture.

C. ACTIONS MENEES PAR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL ROLAND CHARRIER DE MONTREUIL-BELLAY

Ce Centre Social et culturel intercommunal est un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, sa mission est de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social et local pour l'ensemble de la population du canton de Montreuil-Bellay (Antoigné, Brézé, Brossay, Cizay la Madeleine, Courchamps, Epieds, le Coudray Macouard, le Puy Notre Dame, le Vaudelnay, Montreuil-Bellay, St Cyr en Bourg, St Just sur Dive, St Macaire du Bois).

Il organise un atelier de co-réparation et contribue à l'animation des composteurs partagés du quartier de La Herse.

En 2020, il a mis en œuvre un projet de Tiers Lieu, orienté en partie vers l'économie circulaire, avec notamment un projet de recyclerie.

D. ACTIONS MENEES PAR LE CENTRE SOCIOCULTUREL DU DOUESSIN DE DOUE LA FONTAINE

Le centre socioculturel du Douessin est à destination des habitants de Brigné-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Denezé-sous-Doué, Doué-la-Fontaine, Forges, Louresse-Rochemenier, Meigné-sous-Doué, Montfort, Saint-Georges-sur-Layon, Les Ulmes, Les Verchers-sur-Layon. Le Centre socioculturel du Douessin organise un Repair'café chaque mois pour réparer des objets défectueux grâce à des réparateurs-bénévoles.

E. LES ACTIONS MENEES PAR LA SCOPE A SAUMUR



La SCOPE développe des activités d'intérêt social à caractère culturel, sportif dans une démarche d'éducation populaire auprès des jeunes de 11 à 18 ans. La SCOPE a une approche d'éducation populaire autour de l'accès aux savoirs, la diffusion de la connaissance pour former des citoyens actifs, responsables, favorisant la créativité. De même dans une démarche d'accompagnement à la parentalité, l'association soutient les parents dans leur rôle éducatif à travers la mise en œuvre de séjours familiaux. Le projet d'association s'inscrit dans un projet local qui prend en compte les domaines de compétences et les partenaires locaux.

En 2019, la SCOPE a organisé une journée citoyenneté et environnement. Ils ont installé un composteur partagé sur leur site.

7.4. LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A. LES ACTIONS MENEES PAR EMMAÛS ET L'ASPIRE



Emmaüs et l'Aspire sont deux associations présentes à Saumur qui proposent un espace ressourcerie.

Les ressourceries sont des lieux où sont collectés tous les objets dont leurs propriétaires n'ont plus besoin et qui peuvent encore servir. L'ensemble des objets déposés sont vérifiés, testés et mis à la vente à petit prix. Emmaüs dispose d'un chantier réparation des objets avant leur mise en vente.

Ces deux associations sont comme des acteurs majeurs du réemploi et de l'économie solidaire du Saumurois. Elles sont partenaires des syndicats et de Saumur Agglopropreté pour la mise en place de collecte préservante en déchèteries (caisson réemploi) et assurent aussi sur la majeure partie du territoire la gestion et la collecte des bornes textile.

Aspire dispose de son propre chantier de tri des textiles collectés et d'une boutique de revente. Emmaüs envoie les textiles collectés à son réseau et dispose d'une boutique de vente de vêtement.

La CSAVL a signé une convention de partenariat avec des deux associations depuis 2016.

Ces deux associations sont partenaires de la fête de récup, organisée par Saumur Agglopropreté.

Aspire dispose aussi d'un garage solidaire, Agis Auto. Il permet de faire réparer et entretenir son véhicule par des salariés en accompagnement professionnel encadrés par des techniciens diplômés. Pour réaliser toutes ces missions, le Garage Solidaire AGIS AUTO s'est fixé comme objectif d'accompagner des publics en difficulté sociale et professionnelle dans le cadre d'un Atelier et Chantier d'Insertion (IAE) et de mettre à la disposition des personnes des moyens de transport pour faciliter leur insertion économique ou professionnelle.

Il contribue ainsi au réemploi de voitures et vélos d'occasion, en les réparant et les vendant à petit prix.

B. LES ACTIONS MENEES PAR LES RESTAURANTS DU CŒUR ET JARDINS DU CŒUR



Les Restaurants du Cœur ont pour but d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies notamment par l'aide alimentaire, l'accompagnement vers l'emploi, le logement et par la participation à leur insertion sociale et économique.

Le Jardin du Cœur de Saumur est un chantier d'insertion relevant de l'association des Restaurants du Cœur de Maine et Loire, et qui aide les personnes en difficulté à retrouver une place dans la vie sociale et professionnelle. En plus de la culture de fleurs et de légumes, le chantier propose un atelier bois pour fabriquer des objets à partir de bois de palettes récupérées en déchèterie dans le cadre d'une convention de partenariat avec la SPL Saumur Agglopropreté.

C. LES ACTIONS MENEES PAR L'ADAPEI



L'Adapei est une association ayant pour objectif la reconnaissance des personnes en situation de handicap notamment en les représentant, en les accueillant et en les accompagnant. En 2018, un partenariat a été conclu avec Saumur Agglopropreté pour la distribution et le nettoyage des gobelets réutilisables.

D. LES PROJETS PORTES PAR TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

La CASVL s'est engagée dans l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. Dans ce cadre, une association de préfiguration de l'entreprise à but d'emploi a été créée. Elle travaille en partenariat avec Kyrielle sur différents projets, en lien avec la prévention des déchets. Plusieurs fiches actions du présent programme y font référence. Il s'agit notamment de fabriquer et installer chez les particuliers des poulaillers, de récupérer les cagettes pour leur donner une seconde vie, de sensibiliser les participants sur les manifestations,...

7.5. LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

A. LES ACTIONS MENEES PAR VALORISE



Valorise est une association saumuroise créée en 2017 et ayant pour objectif d'apporter des solutions concrètes au gaspillage alimentaire et à l'éducation au goût. Pour ce faire, ValOrise a développé la famille Pot'entiels, sous forme de kit pédagogique, pour sensibiliser différents publics aux questions du gaspillage alimentaire et de l'alimentation durable et saine.

B. LES ACTIONS MENEES PAR OR NORME

ValOrise, en partenariat notamment avec Fleuron D'Anjou, Aspire, la SemA-E, a également créé la marque alimentaire OrNorme pour valoriser les fruits et légumes hors calibres. Celle-ci permet de renforcer la logique de circuits courts, de commerces équitables et de développer une nouvelle offre alimentaire locale. Installée à Brain sur Allonnes, cette entreprise embauche quatre salariés, dont deux en parcours d'insertion.

C. LES ACTIONS MENEES PAR L'OUTIL EN MAIN

L'Outil en Main a pour but d'initier les enfants dès l'âge de 9 ans aux métiers manuels par des personnes qualifiées bénévoles à la retraite. Les ateliers proposés sont de vraies mises en situation avec de vrais outils. L'association permet aux bénévoles de rester dans la vie active en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier avec un savoir-faire. Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échange entre les générations. Il a pour but la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine.



Ils sont partenaires de la fête de la récup et sensibilisent au réemploi et à la réparation par la découverte des métiers manuels.

D. LES COMMERCES DE VRAC OU ENGAGES DANS LE ZERO DECHET

Se développent sur le territoire de la CASVL des commerces de vrac, comme l'écho des bocaliers à Saumur, avec la volonté de promouvoir ce mode de consommation moins impactant sur l'environnement.

Plusieurs boutiques ou petites surfaces commerciales, notamment de produits bio, s'engagent aussi dans le zéro déchet, en sensibilisant leurs clients, mais aussi en développant des composteurs pour leurs déchets.

De même, certains professionnels des métiers de bouche s'engagent avec un composteur, de la vaisselle à emporter compostable,...

7.6. LES ASSOCIATIONS

A. LES LIGERIENS DE CŒUR



L'association les Ligériens de Cœur, située à Turquant, a pour but de développer l'économie sociale et solidaire et de porter des projets de développement durables au sein des communes de la côte Saumuroise :

- le jardin partagé à Turquant
- les Instants Musicaux dans des Lieux Insolites
- Groupement d'achats participatif
- La serre solidaire à Parnay
- Atelier de co-réparation à Champigny
- Accompagnement scolaire à Turquant

B. SAUMUR TERRE D'AVENIR



Saumur Terre d'Avenir est un collectif citoyens engagé pour sensibiliser à la protection de notre environnement et à l'éco-citoyenneté dans le Saumurois.

Le collectif organise des conférences thématiques et met en place des actions

C. LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DU SAUMUROIS

Cette association, qui s'inscrit dans un réseau international regroupe des jeunes actifs de moins de 40 ans qui souhaitent s'engager sur le territoire et porter des actions.

Tous les ans, ils proposent un programme et s'inscrivent depuis plusieurs années dans l'environnement, la transition énergétique et la réduction des déchets : création de boîtes à Livres à Saumur ou opération World Clean Up Day sont deux exemples d'actions qui ont été faites les années passées.

D. L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LONGUE-JUMELLES ET ST-PHILBERT-DU-PEUPLE

Cette association a pour objet de permettre l'épanouissement des personnes et des familles, leur bien-être et le développement dans leur milieu de vie. L'association propose de nombreuses activités (gymnastique, chorale, couture, fabrication de produits d'entretien maison, ...) aux familles, enfants, jeunes, parents et aînés en milieu rural.

L'association souhaiterait ainsi intégrer en 2021, le réseau de l'Atelier de CO réparation du Saumurois. Elle proposerait sous le même fonctionnement que les autres sites existants, un nouveau site sur la commune de Longué-Jumelles. Un nouveau réseau Nord Saumurois serait ainsi créé.

E. L'ESPACE VIE SOCIALE DU CANTON D'ALLONNES

Cette association a pour but de faire émerger les projets des habitants et des associations des communes du canton d'Allonnes, d'animer la vie sociale, de développer le lien social et de favoriser les rencontres ainsi que les échanges. Elle propose sur 3 communes du canton (Brain sur Allonnes, Neuillé et Vivy) de l'accueil pour les enfants et les jeunes. Sur les 7 communes du Canton d'Allonnes des actions sont réalisées telles que du transport solidaire, des séjours, des repas partagés, ...

L'association souhaiterait ainsi intégrer en 2021, le réseau de l'Atelier de CO réparation du Saumurois. Elle proposerait sous le même fonctionnement que les autres sites existants, un nouveau site qui pourrait se déplacer sur les communes constituant le canton d'Allonnes. Ce site ferait parti du réseau Nord Saumurois.

F. L'ASSOCIATION NATURE ET SANTE EST ANJOU

Cette association a pour objet, en matière de santé, de faire se rencontrer les connaissances, les pratiques traditionnelles et les apports de la science contemporaine afin de promouvoir, localement, une conscience et une réflexion citoyenne dans ces domaines au sein des 3 communes Courléon, Venantes et Vernail-le-Fourrier. La réparation permet de réduire les déchets et d'économiser les ressources naturelles. Elle permet ainsi une préservation de l'environnement de la santé.

L'association souhaiterait ainsi intégrer en 2021, le réseau de l'Atelier de CO réparation du Saumurois. Elle proposerait sous le même fonctionnement que les autres sites existants, un nouveau site qui pourrait à Vernail-le-Fourrier. Ce site ferait parti du réseau Nord Saumurois.

G. L'ASSOCIATION ALLEZ-HOP

L'association Allez hop, Familles rurales de Vernantes, a pour objectif de créer du lien dans les communes de Vernantes, Vernail-le-Fourrier et les environs.

L'association organise des animations et activités dans le but de créer du lien social entre les habitants du territoire.

7.7. LES COMMUNES ET LES AUTRES SERVICES DE LA CASVL

Les communes sont des partenaires importants de Kyrielle, soit pour permettre la mise en place d'actions sur leur territoire, soit en étant elles-mêmes porteuses de projet.

On peut citer par exemple les communes de Verrie et de Parnay, qui se sont engagées dans la démarche Commune Zéro Déchet ; les communes de Parnay, Neuillé et Lalande Chasles qui distribuent des poules aux habitants ou encore la ville de Saumur et la commune des Rosiers sur Loire (Gennes Val de Loire) qui ont mis en place un programme d'installation de composteurs partagés. D'autres communes ont fait connaître récemment leur souhait de développer des services de ce type ou des zones de gratuité ou encore des actions d'économie circulaire en se mettant en relation avec des professionnels pour valoriser directement leurs biodéchets.

A. RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA CASVL

Le réseau des bibliothèques de l'agglomération de Saumur Val de Loire propose des documents en libre accès (des livres, des BD, des revues, des CD audio, des DVD...). En plus de ces activités principales, le réseau propose également des prêts collectifs à l'ensemble des établissements scolaires, structures petite enfance, collectivités et associations du territoire. Pour exemple, lors de la Fête de la Récup organisée par Saumur Agglopropreté, le réseau leur a prêté des livres sur le thème de la récupération et a organisé une animation autour de la réparation de livre.

Par ailleurs, des animations sont proposées sur différents thèmes et notamment des ateliers bricolage à partir de matériaux de récupération (le livre se recycle, décorations de Noël, ...).

B. LUDOTHEQUE DE SAUMUR

La Ludothèque de la Maison de l'Enfance est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre et le prêt. Des animations ludiques y sont régulièrement proposées. Cet espace dédié au jeu permet d'accueillir des personnes de tous âges. Les ludothécaires interviennent également dans les écoles, dans les structures pour personnes âgées et petite enfance, les accueils de loisirs et lors des manifestations saumuroises...

La ludothèque est un outil concret de l'économie circulaire, favorisant le prêt et la location, plutôt que l'achat.

C. LES JARDINS PARTAGES

Deux jardins partagés sont présents sur Saumur :

- Chemin Vert géré par le Centre Social Percereau
- Champ du four proche de l'hôpital

Ces deux sites ont été équipés de composteurs ou de composteurs partagés, favorisant la pratique du jardinage écologique.

D. LE SERVICE SPORT DE LA VILLE DE SAUMUR

La politique Sport de la ville de Saumur encourage les associations à s'engager dans des démarches environnementales et d'inclusion sociale.

Cela se traduit notamment par la mise en place de diagnostic Zéro Déchet au sein de ces associations et de sensibilisation des encadrants, bénévoles et pratiquants au tri et à la réduction des déchets. En 2019, des conventions ont été signées avec l'AS Bayard (foot-ball) et avec Saumur Loire Basket.

7.8. LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT

A. L'INSPECTION ACADEMIQUE

Saumur Agglopropreté conduit depuis des années un partenariat avec l'Education Nationale sur son programme pédagogique proposé aux écoles. Les conseillers pédagogiques sont associés en amont de l'élaboration des animations et relaient ce programme auprès des écoles.

B. LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements primaires, comme secondaires ou professionnels développent des actions pédagogiques autour des déchets et associent les syndicats ou les SPL à ces projets.

Le SMITOM et Saumur Agglopropreté ont aussi proposé aux écoles des démarches zéro déchet, sous forme de charte ou sous forme de convention. Cela se traduit par exemple par des achats de gobelets lavables par les APE.

Partie 3. LES ENJEUX EN TERME DE REDUCTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CASVL

1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX

On constate au vu de l'état des lieux plusieurs points majeurs :

- Une mobilisation d'acteurs nombreux sur le territoire, sur lesquels peut s'appuyer la collectivité pour animer ce programme ;
- Une hétérogénéité des chiffres et des pratiques sur le territoire, due à la gestion du service par cinq structures différentes, ce qui rend la définition d'objectifs chiffrés difficile ;
- Une diversité d'actions déjà menées sur le territoire, qui apporte un vivier d'expériences à prolonger et à généraliser ;
- Un territoire avec des populations différentes (rural / urbain, jeunes et moins jeunes, précarité ou non, touristes ou résidents), ce qui nécessite une diversité des approches, adaptées à chaque public ;

2. UN ENJEU DE CONNAISSANCE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

L'absence de données exactes à l'échelle de la CASVL en terme de production des déchets est un handicap pour se doter d'un outil de suivi et d'évaluation des actions menées.

C'est pourquoi le présent programme ne se fixe pas d'objectifs chiffré. Il conviendra de se doter d'un observatoire des déchets produits sur le territoire pour suivre de manière fiable l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets.

Par ailleurs, la fréquentation touristique du territoire a un impact sur la production des déchets, qu'il convient de prendre en compte dans l'analyse des chiffres par habitant, de même que la part de déchets assimilés produits par les entreprises inclus dans le tonnage par habitant. Ainsi, on estime (donnée Ademe) que cette part représente en moyenne 20% des déchets collectés.

La connaissance passe aussi par les caractérisations des gisements pour mieux en connaître la composition en détail et adapter en conséquence les actions menées. C'est pourquoi il importe de se doter de campagnes de caractérisation à l'échelle de la CASVL.

L'année 2020 constituera une première année de référence, avec deux écueils importants :

- Une partie du territoire n'est pas encore gérée par la CASVL (SMITOM Sud Saumurois)
- La COVID et les deux confinements qui ont impacté l'activité économique et la consommation des habitants.

La CASVL disposera seulement en 2023 de chiffres à l'échelle de l'ensemble de son territoire, après l'intégration au 1^{er} janvier 2022 du secteur géré par le SMITOM. Des comparaisons et des analyses pourront donc être faites à partir de cette date.

Ce suivi et cette évaluation sont d'autant plus importants qu'ils permettent d'orienter les moyens vers les actions qui ont un impact important, quantitatif ou qualitatif. C'est donc un enjeu majeur de suivre chaque action et d'arriver à évaluer les tonnages évités, le nombre de personnes touchées,...

3. UN ENJEU D'ADAPTATION AUX PUBLICS

Le PLPDMA doit répondre, par les actions qu'il propose, à la diversité du territoire, dans ses composantes socio-culturelles.

En effet, la compréhension et l'adhésion aux enjeux de la réduction des déchets diffèrent selon les milieux, les âges et les moments de la vie (travail, domicile, vacances...)

Ainsi, un des enjeux majeurs qui ressort des études nationales est constitué par le public des jeunes urbains, très hétérogène dans leur prise en compte des enjeux environnementaux. Entre des jeunes très conscientisés, à la recherche des solutions alternatives et du zéro déchet, s'opposent des jeunes dont les préoccupations sont autres, soit du fait de leur précarité qui induit d'autres préoccupations plus immédiates, soit du fait de leur souhait d'accéder à un niveau de confort corrélé à un niveau de consommation, soit du fait de leur mode de vie.

De même, les habitudes alimentaires sont très variées et on assiste à une méconnaissance de la cuisine des légumes et des fruits chez certains publics. Les démarches zéro déchet (compostage, cuisine des restes) peuvent donc se jumeler aisément avec les dispositifs autour de la santé alimentaire, la maîtrise des budgets alimentation.

L'adaptation aux publics passe aussi par des réponses apportées dans les différents moments de la vie quotidienne ; en effet, la consommation ne se fait pas qu'à la maison, mais aussi au travail, en vacances, lors d'un événement / festivité, ... Ainsi, on peut faire le tri chez soi mais ne pas avoir la possibilité de le faire au sein de son entreprise ou lors d'un concert. Cela passe par des actions dans ces différents lieux et moments. Mais aussi par des actions ciblées à destination des nombreux touristes qui viennent sur notre territoire.

4. UN ENJEU DE MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

C'est pour ces raisons qu'il est primordial d'associer les acteurs du territoire à l'animation de ce programme, afin de croiser leurs objectifs avec les nôtres, de nous appuyer sur leur connaissance de leur public et de mutualiser les actions, pour plus d'impact et plus de maîtrise budgétaire.

Les enjeux de la réduction des déchets sont aujourd'hui perçus, compris et portés par de plus en plus d'acteurs du territoire, comme le montre l'état des lieux. Il est donc possible de faire de ce programme un outil de mobilisation du territoire autour de ces enjeux, en mobilisant toutes les forces vives motivées.

Pour cela il convient d'être à l'écoute de leurs idées et initiatives, d'être agile et de s'adapter à chacun, pour offrir un riche panel d'actions.

Cela permettra de maîtriser le budget relatif à ce programme, en croisant les financements et en recherchant des soutiens. Ainsi, par exemple, il est possible de mobiliser des enveloppes de la politique de la ville pour les actions de sensibilisation dans les quartiers prioritaires.

Saumur Agglopropreté, en tant qu'animateur de ce programme, aura pour mission de porter certaines actions, mais surtout d'être facilitateur des initiatives du territoire, de mettre en réseau, d'aider à la mise en place de projet par de l'apport en ingénierie de projet.

5. UN ENJEU DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS REGIONAUX

En termes quantitatif, la CASVL se doit de répondre aux enjeux chiffrés de réduction indiqués dans le PRPGDMA (plan régional).

Cela veut donc dire une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2031. N'ayant pas de chiffre exact pour 2010, il conviendra de partir des données de 2020.

Plus précisément, le Plan Régional se fixe comme objectif l'évitement de la production de biodéchets à hauteur de 66,5 kg/hab.an en 2025 et 84,5 kg/hab.an en 2031 (soit les $\frac{3}{4}$ de l'objectif de prévention sur les DMA). C'est notamment sur cet axe que devront se concentrer les moyens du PLPDMA de la CASVL.

Partie 4. AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

Au vu de ces enjeux qui ont été déterminé, le PLPDMA est organisé autour de trois axes :

- Axe 1 : Etudier et suivre l'évolution du territoire en matière de réduction et de valorisation des déchets ;
- Axe 2 : Mobiliser le territoire ;
- Axe 3 : Proposer des solutions concrètes pour réduire et valoriser les déchets.

Axes	Objectifs
Etudier et suivre l'évolution du territoire en matière de réduction et de valorisation des déchets	Avoir une meilleure connaissance du gisement et de son évolution
	Evaluer les actions mises en place en terme de réduction et de valorisation
	Evaluer les changements de comportement de la population
Mobiliser le territoire	Développer et sensibiliser à la culture « déchet » sur le territoire de manière encourageante, positive, ludique, solidaire et moderne en donnant du sens
	Développer les partenariats avec les acteurs du territoire en répondant à leurs besoins et créer un réseau
	Accompagner spécifiquement les entreprises
	Encourager les collectivités à être exemplaires
Proposer des solutions concrètes pour réduire et valoriser les déchets.	Eviter la production de déchets
	Agir sur la réduction à la source en favorisant le lavage, la location, la consigne, les solutions d'achat durable – Promouvoir l'économie de la fonctionnalité
	Valoriser les biodéchets
	Favoriser le réemploi, la réparation, le don

Partie 5. LES FICHES ACTIONS

Axe 1 : Etudier et suivre l'évolution du territoire en matière de réduction et de valorisation des déchets :

- Avoir une meilleure connaissance du gisement et de son évolution
- **ACTION 1** : Caractérisation des ordures ménagères
- **ACTION 2** : Schéma territorial des biodéchets
- Evaluer les actions mises en place en termes de réduction et de valorisation
- **ACTION 3** : Diagnostic d'économie circulaire
- Evaluer les changements de comportements de la population
- **ACTION 4** : Sondages/enquêtes d'évaluation de la notoriété de la prévention et des changements de pratiques de la population

Axe 2 : Mobiliser le territoire

- Développer et sensibiliser à la culture « déchet » sur le territoire de manière encourageante, positive, ludique, solidaire et moderne en donnant du sens
- **ACTION 5** : Animations et visites pour les écoles, collèges, lycées et jeunes adultes
- **ACTION 6** : Ecoles, associations, entreprises, établissements ZERO DECHET
- **ACTION 7** : Débats, formations, événements (Fête de la Récup, Tous au compost), participer à des salons pour le grand public, organiser des ateliers faire soi-même
- **ACTION 8** : Outils de communication ciblés ou nouvelle génération
- **ACTION 9** : Espaces pédagogiques sur le jardinage au naturel ou maison témoin, vitrine démo du réemploi (tutoriels, expositions)
- **ACTION 10** : Kit plogging, mégotiers, opérations de ramassage
- Développer les partenariats avec les acteurs du territoire en répondant à leurs besoins et créer un réseau (ESS, associations, administrations, entreprises, dans le social, sport, culture, événementiel, ...)
- **ACTION 11** : Eco-manifestations
- **ACTION 12** : Equipe d'ambassadeurs du tri
- Accompagner spécifiquement les entreprises
- **ACTION 13** : Conseil et accompagnement des entreprises à la réduction des déchets
- **ACTION 14** : Guide économie circulaire
- Encourager les collectivités à être exemplaires
- **ACTION 15** : Réduction des déchets des services publics

Axe 3 : Proposer des solutions concrètes pour réduire et valoriser les déchets

- Eviter la production de déchets
- **ACTION 16** : Stop pub
- **ACTION 17** : Promotion des achats en vrac ou avec les contenants des clients : commerces zéro déchet
- Agir sur la réduction à la source en favorisant le lavage, la location, la consigne, les solutions d'achat durable – Promouvoir l'économie de la fonctionnalité

- **ACTION 18** : Service de location de gobelets, Bricothèques, vaisselle réemployée
- **ACTION 19** : Promouvoir ou proposer des solutions de textiles lavables
 - Valoriser les biodéchets
- **ACTION 20** : Pratique du compostage individuel et/ou partagé
- **ACTION 21** : Service de broyage des végétaux
- **ACTION 22** : Adoption de poules/ vente ou participation à l'achat de poulaillers
- **ACTION 23** : Création d'un réseau de restaurateurs proposant et acceptant les gourmets bags
- **ACTION 24** : Accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines
- **ACTION 25** : Collecte biodéchets pour les gros producteurs
- **ACTION 26** Collecte/broyage de sapins de Noël
- **ACTION 27** : Lombricompostage
 - Favoriser le réemploi, la réparation, le don
- **ACTION 28** : Réseau d'ateliers de co-réparation
- **ACTION 29** : Annuaire répar'acteurs
- **ACTION 30** : Zones de gratuité
- **ACTION 31** : Collectes préservantes sein des déchèteries en faveur du réemploi et de la vente en ressourcerie
- **ACTION 32** : Site internet d'échanges d'objets sur le territoire : Kytroc
- **ACTION 33** : Boîtes à livres en déchèterie et valorisation des boîtes existantes du territoire

1. ETUDIER ET SUIVRE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE EN MATIERE DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DECHETS

1.1. AVOIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU GISEMENT ET DE SON EVOLUTION

ACTION 1 : Caractérisation des Ordures Ménagères et Assimilées

Objectif : Evaluer la composition du gisement des Ordures Ménagères et Assimilées et du tout-venant de déchèterie

Public ciblé : Usagers du service public

Pilote : Kyrielle

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	L'ensemble des ordures ménagères collectées en PAV et en PAP ainsi que les bennes tout-venant incinérables et non incinérables des déchèteries.
Public ciblé	L'ensemble des producteurs de déchets collectés par Kyrielle et les usagers des déchèteries sur le territoire d'intervention de Kyrielle.
Objectif général	La connaissance détaillée de la composition des ordures ménagères et des bennes tout-venant de déchèterie permettra d'identifier les catégories et sous-catégories de déchets qui exercent la pondération la plus forte afin d'orienter la communication et les axes de prévention des déchets. Pour les bennes tout-venant, cela permettra également de développer de nouvelles filières de valorisation en déchèterie. D'autre part, réalisées régulièrement, les caractérisations permettent de mesurer l'évolution du gisement et donc les actions déjà mises en œuvre.
Contexte	Dans le cadre de la réorganisation, des nouvelles limites du territoire de Kyrielle et de la mise en place du PLPDMA il semble pertinent de connaître la composition globale des ordures ménagères collectées et des bennes tout-venant en déchèterie. Cela permet d'orienter au mieux les axes de prévention des déchets ainsi que valoriser le besoin de mise en place de nouvelles filières de tri ou de REP sur les déchèteries.
Descriptif de l'action	Réaliser des caractérisations des ordures ménagères et des bennes tout venant de déchèterie grâce à la méthode préconisée par l'ADEME : MODECOM (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères). Celui-ci consiste à analyser le contenu d'échantillons des ordures ménagères et des bennes tout-venant. L'échantillonnage devra être représentatif des différents modes de collecte (PAV et porte à porte), des différentes zones du territoire et des bennes tout-venant. Les résultats seront analysés de façon à développer la communication (consignes de tri, filières de valorisation existantes et alternatives possibles) et les actions de prévention.
Partenaire relais à mobiliser	Accompagnement de l'ADEME (accord-cadre d'accompagnement à la préparation d'une campagne locale MODECOM)
Calendrier	La caractérisation sera à réaliser au minimum deux fois sur une année afin d'avoir des données représentatives en fonction de la saisonnalité (basse saison et période estivale). Il serait pertinent de réaliser ces premières caractérisations en 2021 et que d'autres soient réalisées maximum tous les 3 ans afin d'orienter et adapter les actions de prévention des déchets.
Indicateurs	Les données des caractérisations comprendront les erreurs de tri, les types de déchets par catégories et leurs quantités. ➤ Nombre de caractérisations réalisées ➤ Pourcentage d'emballages recyclables (y compris le verre) ➤ Pourcentage de papier ➤ Pourcentage de biodéchets Seront les principaux indicateurs d'erreurs de tri. Les autres catégories de déchets donneront des indications sur les leviers possibles de réduction des déchets
Moyens financiers / humains / techniques	L'ADEME pourra être sollicitée pour une demande d'aide Les caractérisations seront effectuées par un bureau d'étude spécialisé. Coût estimatif du bureau d'étude : 13 000€ HT/caractérisation tous les 3 ans.

ACTION 2 : Schéma territorial des biodéchets

Objectif : Mieux connaître le gisement pour développer la valorisation des déchets organiques du territoire

Public ciblé : Usagers du service public

Pilote : Kyrielle

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	- Les ordures ménagères et assimilés - Les biodéchets
Public ciblé	Les producteurs et demandeurs de biodéchets sur tout le territoire
Objectif général	Le schéma territorial de gestion des déchets organiques doit permettre de définir la meilleure filière de valorisation de chaque flux de biodéchets.
Contexte	La connaissance du gisement de biodéchets est imparfaite car les déchets non collectés par le service public ne sont pas tous connus et donc difficilement quantifiables
Descriptif de l'action	L'action se décompose en plusieurs parties : ➤ Constat qui doit permettre de recenser les sources de biodéchets du territoire dans les 5 à 10 ans mais également les demandes en déchets verts ligneux pour le compostage ou pour le bois énergie ou les autres biodéchets pour le compostage et la méthanisation par exemple. Cet inventaire doit établir les quantités de biodéchets à éliminer selon leur nature et leur origine. ➤ Analyse qui aboutit à des scénarios de gestion des déchets organiques du territoire. Les scénarios doivent permettre de corréliser les besoins et les demandes de manière décentralisée. Ce travail doit se faire de manière partagée et concertée avec tous les acteurs. Cette action passe par une évaluation de l'offre actuelle de collecte et de valorisation sur le territoire pour les différents publics (particuliers et professionnels) et faire des propositions pour développer le service et se conformer aux exigences de la loi TEPCV et notamment : - Collecte des professionnels - Plateforme déchets verts dans les communes
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Consulaires Acteurs de l'Economie circulaire – compostage, valorisation du bois GRDF (méthanisation)
Calendrier	A réaliser entre 2021 et 2024
Indicateurs	Réalisation du schéma territorial Actions mises en place suite à la réalisation de ce schéma Evolution des tonnages de biodéchets valorisés sur le territoire
Moyens financiers / humains / techniques	L'ADEME, la Région et d'autres organismes compétents seront sollicités pour des soutiens financiers et/ou techniques en ingénierie Prestation d'étude à estimer dans le cadre d'une sous-traitance

1.2. EVALUER LES ACTIONS MISES EN PLACE EN TERMES DE REDUCTION ET DE VALORISATION

ACTION 3 : Diagnostic économie circulaire

Objectif : *Evaluer les enjeux et leviers de l'économie circulaire sur le territoire de la CASVL*

Public ciblé : *Acteurs économiques et collectivités*

Pilote : *Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et Kyrielle*

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Tous les flux réutilisables, recyclables et valorisables aussi bien emballages, bois, verre, ferraille, ordures ménagères et assimilés, tout-venant incinérables et non incinérables
Public ciblé	Les artisans, entreprises, associations, agriculteurs et d'une manière générale les activités économiques du territoire, ainsi que les collectivités. Indirectement, le grand public est concerné par l'action.
Objectif général	Faire un état des lieux des possibilités en termes d'économie circulaire.
Contexte	La région a réalisé son Plan régional d'actions pour l'économie circulaire. Dans cette continuité, la CASVL et la SPL ont recruté une chargée de mission pour établir un état des lieux du potentiel de développement de l'économie circulaire sur son territoire.
Descriptif de l'action	Ce plan se déroule sur trois ans avec trois étapes clés : 1 - La réalisation d'un diagnostic de l'ECi du territoire pour évaluer les enjeux ; 2 - La formalisation d'une stratégie d'ECi avec des objectifs et des cibles clairement exprimés ; 3 - L'animation du plan d'action territorial "Economie Circulaire" sur le Saumurois avec les services de la collectivité et les acteurs du territoire. Le diagnostic intègre un travail avec les différents services de la collectivité pour les sensibiliser aux enjeux de l'ECi, repérer les actions d'ores et déjà menées et construire avec eux des axes de déploiement de l'ECi dans les politiques de la collectivité. L'intérêt pour la collectivité est bien de mener ces travaux conjointement pour assurer une cohérence et une complémentarité entre les outils (PCAET, PAT, PLPD). L'ensemble de ce travail permet de définir les boucles de l'ECi à enjeu sur le territoire, de par la quantité de déchets/matières concernés, les enjeux en termes d'emploi, de valeur ajoutée, les acteurs mobilisés et les synergies qui peuvent être mises en place. Enfin, les résultats attendus sont multiples, à commencer par le développement d'actions concrètes d'ECi sur le territoire grâce à la réalisation en amont du diagnostic. In fine, ce dernier permet aux élus d'avoir une vision globale de ce qui se passe actuellement sur le territoire, des opportunités et des limites en matière d'économie circulaire.
Outils / matériel à mobiliser	Référentiel ADEME Economie Circulaire
Pilote de l'action	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	- Le service Développement Economique de la CASVL - Les chambres consulaires et la Région - L'ADEME - Les entreprises - Les associations (ASPIRE, Emmaüs, ...)
Calendrier	2020-2023
Indicateurs	- Nombre d'actions issues de la démarche
Moyens humains / financiers / techniques	Le poste de chargée de mission est soutenu financièrement par la Région Pays de La Loire. Les actions issues de la démarche pourront être soutenues dans le cadre d'appel à projet régional sur l'ECi.

1.3. EVALUER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT DE LA POPULATION

ACTION 4- Sondages/enquêtes d'évaluation de la notoriété de la prévention et des changements de pratiques de la population

Objectif : **Mesurer le taux de connaissance, d'implication de la population à la prévention**

Public ciblé : **Tous publics**

Pilote : **Kyrielle**

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Aucun gisement directement impacté
Public ciblé	Un échantillon représentatif d'usagers
Objectif général	L'objectif est de mesurer le taux de connaissance, d'implication de la population à la prévention au fil des ans.
Contexte	Le changement des pratiques en matière de prévention des déchets est long et difficilement mesurable. Par ailleurs les habitants doivent avoir pris conscience que les petites actions de chacun peuvent avoir un impact positif global sur l'environnement et le climat. C'est pourquoi une évaluation de la notoriété de la prévention et des changements de pratiques est indispensable.
Descriptif de l'action	Ce sondage doit permettre de réorienter les autres actions ou de corriger les moyens de communication ou de sensibilisation pour motiver et engager les changements. Il sera effectué sous forme de questions réponses en présentiel, téléphone et en ligne afin d'obtenir un échantillon de personnes suffisamment représentatif
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Outils de sondage interne ou service externalisé de sondage. Site internet Réseaux sociaux
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	
Calendrier/fréquence	L'action pourrait démarrer début 2022 Evaluation annuelle
Indicateurs	Nombre de sondages réalisés L'évolution de la notoriété de la prévention L'évolution de l'implication déclarée par les sondés
Moyens humains / financiers / techniques	Coût du sondage à estimer dans le cas d'une prestation de service

2. MOBILISER LE TERRITOIRE

2.1. DEVELOPPER ET SENSIBILISER A LA CULTURE « DECHET » SUR LE TERRITOIRE DE MANIERE ENCOURAGEANTE, POSITIVE, LUDIQUE, SOLIDAIRE ET MODERNE EN DONNANT DU SENS

ACTION 5- Animations et visites pour les jeunes (écoles, collèges, lycées) et les adultes

Objectif : **Proposer un programme d'animations pédagogiques et de visites**

Public ciblé : **tout public**

Pilote : **Kyrielle**

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Ordures ménagères, emballages, verre, papier, tout-venant incinérable, non incinérable
Public ciblé	Jeunes (écoliers, collégiens, lycéens) et adultes
Objectif général	Sensibiliser tous les publics et particulièrement la jeune génération aux enjeux environnementaux, à une citoyenneté responsable et aux solutions pour agir individuellement et en société
Contexte	Depuis la création de Saumur Agglopropreté, des animations et visites sont proposées par un animateur. Depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de l'élargissement du territoire au nord Loire, un 2^{ème} animateur a été recruté pour renforcer l'équipe et répondre à toutes les demandes. Sur ces nouveaux territoires, des animations étaient également proposées par les précédents syndicats de gestion des déchets. Par ailleurs, la protection de l'environnement et le développement d'une citoyenneté responsable fait partie intégrante des programmes scolaires de différents enseignements de la maternelle au lycée.
Descriptif de l'action	Cette fiche action a pour objet de proposer un programme complet d'animations et de visites pour des publics jeunes et adultes notamment à destination scolaire (élémentaire, collège, lycée) Pour les jeunes, il s'agit de créer et réaliser des animations sur les temps scolaires ou extra-scolaires. Les thèmes des animations couvrent toutes les thématiques en lien avec les programmes scolaires et en lien avec les objectifs de réduction et de valorisation des déchets fixés par Saumur Val de Loire à Kyrielle. Les thèmes abordés dans les animations sont notamment : - Le tri sélectif et le recyclage - L'éco-citoyenneté - Le compostage - Le réemploi - Le gaspillage alimentaire Les visites proposées sont : - Visites de différentes déchèteries du territoire - Visite de l'usine de valorisation énergétique de Lasse - Visite d'une plateforme de compostage - Visite du centre de tri des emballages L'ensemble des animations et des visites est repris sous forme d'un catalogue qui décrit les objectifs, le public, la durée et le contenu de l'animation. Ce programme est validé par les conseillers pédagogiques des différentes circonscriptions. Pour ce qui est des visites un volet particulier concerne la prise en charge des frais de déplacement des élèves sur le lieu de visite par Saumur Val de Loire Pour les adultes un programme d'ateliers et de visites est également réalisé chaque année. Il est envoyé aux associations, communes et établissements.
Outils / matériel à mobiliser	Outils pédagogiques créés par les animateurs (Escape game) ou malle pédagogique acquise (Rouletaboule), fruits et légumes invendus, poubelles pédagogiques, etc.

<i>Pilote de l'action</i>	Kyrielle
<i>Partenaire relais à mobiliser</i>	Conseillers pédagogiques Centre de tri des emballages Loire Compost Environnement Valorise (réalisation des animations gaspillage alimentaire) Sivert Grandes surfaces pour la récupération des invendus
<i>Calendrier/Fréquence</i>	Toute au long de l'année scolaire pour les scolaires d'octobre à juin Sur les temps périscolaires pour les centres de loisirs et autres structures (centre sociaux et associations) Tout au long de l'année pour les publics adultes
<i>Indicateurs</i>	Nombre d'animations proposées Nombre d'animations réalisées par année scolaire Nombre de visites réalisées Nombre d'enfants et adultes ayant suivi une animation, ateliers ou visites Evaluations des enseignants en fin d'animation Notoriété des animations scolaires
<i>Moyens humains / financiers / techniques</i>	Prise en charge par la CASVL des frais de transport pour les visites Budget Impression (catalogues animations et visites scolaires et groupes adultes) : 350€HT/an

ACTION 6 - Ecoles, Associations, Entreprises, Etablissements ZERO DECHET

Objectif : Mettre en place des projets de réduction des déchets à l'échelle d'une école, association, entreprise, établissement

Public ciblé : Ecoles, associations, entreprises, établissements

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Assimilés ordures ménagères, biodéchets, emballages, papier, verre
Public ciblé	Ecoles, associations, entreprises, établissements
Objectif général	Réduire les déchets, augmenter le tri, le compostage
Contexte	12 écoles du territoire ont déjà bénéficié d'un accompagnement par Kyrielle pour devenir Ecole Zéro Déchet. Les communes de Verrie (2017) et Parnay (2019) sont également rentrées dans la démarche durant une année complète. Plusieurs entreprises et associations sportives ont aussi adhéré à la démarche depuis 2019.
Descriptif de l'action	L'action consiste à mobiliser l'ensemble des intervenants, utilisateurs d'un établissement, école, entreprise, association autour d'un projet décroissant et fédérateur de réduction des déchets ➤ les écoliers, enseignants, personnel de cantine et de garderie, les parents d'élèves et les élus communaux pour les écoles ➤ les salariés, prestataires, clients pour les entreprises ➤ les salariés, présidents, les membres, les partenaires, les adhérents pour les associations. Dans un premier temps, Kyrielle accompagne les structures dans un état des lieux de la production des déchets. Des pesées des déchets sont réalisées dans les différents lieux d'activité : bureau, salle de pause, restaurant, garderie, toilettes ... Ces pesées permettent d'établir une cartographie de la production des déchets et ainsi de choisir les axes de réduction des déchets. Les structures choisissent ensuite des actions concrètes et les mettent en place. Ceci peut être la mise en place de bac à papier de brouillon, d'un composteur, l'achat de gobelets ou de tasse, la mise en place de serviette de table lavables, l'installation d'un poulailler Après quelques semaines, les animateurs et chargés de prévention de Kyrielle reviennent dans la structure pour proposer une nouvelle pesée comparative des déchets. En fonction des résultats des pesées, la structure retient des solutions de réduction des déchets. Un diplôme est remis aux structures mentionnant leur engagement vers le zéro déchet.
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Conseillers pédagogiques de l'éducation nationale Communes Consulaires
Calendrier	3 à 4 nouvelles écoles par an 2 à 4 nouvelles associations et entreprises par an
Indicateurs	Nombre de structures engagées depuis la création des projets Zéro déchet
Moyens humains / financiers / techniques	Achat de balances pour les diagnostics dans les établissements Budget animation lors de la remise des diplômes dans les écoles (spectacle offert aux enfants mobilisés par le projet)

ACTION 7 - Débats, formations, événements (Fête de la Récup, Tous au compost), participer à des salons pour le grand public, organiser des ateliers « faire soi-même »

Objectif : Sensibiliser en discutant, Convaincre en faisant faire ; Organiser des temps forts annuels pour les partenaires et les habitants

Public ciblé : Tous publics

Pilote : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Ordures ménagères, tout-venant incinérable et non-incinérable, bois, D3E, déchets verts
Public ciblé	L'ensemble des usagers
Objectif général	Faire découvrir des astuces de récupération et de réparation ainsi que les actions de Saumur Agglopropreté autour du zéro déchet. Les débats et les formations contribuent aux discussions, ouvertures des esprits et prises de conscience. Ils lèvent les éventuels freins au changement.
Contexte	En 2017, Saumur Agglopropreté a créé la Fête de la Récup. Un événement ayant pour thématique la réduction des déchets et qui présente des alternatives tel que la réparation, le réemploi et la transformation d'objets. Depuis, cet événement est reconduit chaque année lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Après la commune de Verrie en 2017, c'est le site de l'Aspire de Saumur qui accueillait en 2018 la 2 ^{ème} édition de la Fête de la Récup'. En 2019, l'événement se rattachait au projet « Quartier Zéro Déchet » en prenant place à la salle des fêtes des Hauts Quartiers de Saumur. En juin 2019, un débat a été organisé par Saumur Agglopropreté à la MJC de Saumur sur le thème du Zéro déchet. D'autres événements nationaux (tous au compost) ou salons locaux (habitat, maison) peuvent servir de support pour présenter les moyens de prévention proposés. Des ateliers zéro déchet ont été organisés par les animateurs dans le cadre des communes zéro déchet de Verrie et Parnay mais également dans le cadre de Quartier Zéro déchet.
Descriptif de l'action	➤ L'idée est d'organiser une Fête de la Récup tous les ans dans des lieux différents du territoire. Cet événement se présente comme un temps fort de la prévention des déchets. En effet, il permet à Kyrielle de faire connaître ses missions auprès de la population et de faire découvrir des alternatives de réemploi, réparation en mettant en avant des acteurs locaux du territoire. Cet événement est également le moment d'échanger avec nos partenaires (Aspire, Emmaüs, Ateliers de co-réparation, acteurs du réemploi ...) dans un cadre qui se veut convivial et chaleureux. ➤ L'action s'étend à l'organisation de débats itinérants sur le thème du zéro déchet ➤ « Tous au compost » événement national est l'occasion de valoriser les sites de compostage partagé en activité. ➤ Un stand au salon de l'habitat, ou équivalent est une vitrine des solutions proposées par Kyrielle pour la réduction des déchets. ➤ Les ateliers « faire soi-même » autour du thème du zéro déchet permettent aux participants d'apprendre à fabriquer des produits d'entretien, des produits de beauté avec moins d'emballages.
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Acteurs du territoire mobilisés autour du zéro déchet : Centres sociaux, Aspire, Emmaüs, Valorise, etc
Calendrier	Fête de la Récup : tous les ans durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Tous au compost : mars de chaque année Un atelier « faire soi-même » par mois. Un débat minimum par an Un salon par an aux dates des organisateurs
Indicateurs	- Nombre de participants - Nombre de stands - Nombre d'ateliers - Nombre de visiteurs

*Moyens humains /
financiers /
techniques*

Budget de la Fête de la Récup : 1500 € HT Budget de participation à des salons : 2 000€ HT Budget communications diverses : 300 € HT
--

ACTION 8-Développement d'outils de communication connectés, My Kyrielle

Objectif : Diversifier les moyens de communiquer sur le tri et la prévention des déchets pour atteindre des publics connectés

Public ciblé : Public connecté

Pilote : Kyrielle

☒ **Action existante**

☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Gisements visés en fonction de la campagne de communication ou des outils de communication développés
Public ciblé	Public connecté
Objectif général	Communiquer sur le tri et la prévention des déchets avec des outils adaptés et ludiques pour le public ciblé
Contexte	Kyrielle dispose actuellement d'un site Internet, d'une page Facebook et d'un compte Instagram. Un guide de tri papier a été mis à jour en 2018 suite à l'extension partielle des consignes de tri, guide de tri en anglais. D'autres outils ont été développés (guide de compostage, paillage, plaquettes zéro déchet dans la salle de bain, la cuisine et pour les produits ménagers, location de gobelet...). De plus, toutes les actions de prévention menées sont appuyées par des outils de communication adaptés (articles, post FB et Insta, flyer, affiche, e-mailing aux mairies...). En 2021 est prévue l'extension des consignes de tri sur Montreuil-Bellay et Saumur. Par ailleurs les solutions de prévention se multiplient sur le territoire. D'après le PLPDMA de Paris, « le public scolaire et étudiant d'une manière générale, tout comme les actifs de 20 à 40 ans représentent un public cible qu'il faut pouvoir atteindre en termes de prévention des déchets. » Pour ce faire, il convient d'utiliser de « nouveaux vecteurs de communication et de sensibilisation (réseaux sociaux, influenceurs du web, etc.) ». Il est donc intéressant de développer l'utilisation de ce genre d'outil numérique en fonction des publics visés.
Descriptif de l'action	L'action consiste à poursuivre les posts sur les réseaux sociaux et de faire vivre le site Internet. Les lignes éditoriales des réseaux sociaux vont être retravaillées et le recours à la sponsoring sera plus fréquente. Un Widget « My Kyrielle » s'affichant sur le site Internet de Kyrielle va être mis en place en 2021, ainsi que sur les sites des communes le souhaitant. Il permettra à partir d'une adresse d'utilisateur de lui délivrer les informations utiles sur la collecte, les déchèteries, le tri mais également de référencer différents services « zéro déchet » : bornes textile, zone de gratuité, boîtes à livres, vente d'occasion, manifestations Eco-responsables, magasins proposant du vrac, points d'eau potable.... L'outil sera décliné en Appli dédiée téléchargeable.
Outils / matériel à mobiliser	Outils numériques (site Internet et Facebook, Instagram) Site Internet – Application mobile
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Collectivités et acteurs du zéro déchet
Calendrier	Mise en place de My Kyrielle au premier trimestre 2021
Indicateurs	Nombre de connexion au site Internet, au Facebook et Instagram, à l'Appli Nombre de post partagé sur les réseaux sociaux
Moyens humains / financiers / techniques	Budget réseaux sociaux : 3000 € /an Budget My Kyrielle : 6000 € /an

ACTION 9 - Espaces pédagogiques sur le jardinage au naturel ou maison témoin, vitrine démo du réemploi (tutoriels, expositions)

Objectif : Présenter et convaincre par des solutions concrètes et matérielles que les changements de comportement sont possibles au quotidien dans la maison, le jardin, au travail

Public ciblé : Tous publics

Pilote : Kyrielle

☐ Action existante

☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Les déchets verts et le bois apportés en déchèterie ou brûlés, les déchets pouvant être détournés pour réemploi : palettes ...
Public ciblé	L'ensemble des producteurs de déchets verts et de bois ; les jardiniers, bricoleurs
Objectif général	Le tonnage de déchets verts apportés dans les déchèteries gérées par Kyrielle augmente. L'objectif est de faire connaître les alternatives possibles pour gérer les déchets verts afin que les tonnages apportés en déchèterie diminuent conformément aux objectifs fixés par le PRGDD.
Contexte	Kyrielle organise des sessions de broyage de déchets verts 2 fois par an et met en place des sites de compostage partagé.
Descriptif de l'action	- Faire découvrir par des ateliers les nouvelles pratiques culturales et les végétaux à pousse lente pour limiter l'apport en déchèterie - Organiser des animations autour de la découverte de la pratique du compostage, du mulching, paillage, des alternatives aux intrants polluants en relation avec l'action 21 - Développer la communication préventive des déchets verts auprès des ménages (déchèteries, associations locales relais), - Sensibiliser les agents des collectivités et les professionnels aux bonnes pratiques, - Développer des partenariats avec les jardinerie et les pépinières du territoire sur les pratiques de jardinages respectueuses de l'environnement, les espèces à pousse lente, nécessitant moins d'intrant, ... - Mettre en œuvre d'un espace pédagogique d'apprentissage sur les pratiques culturales et écologiques en lien avec différents organismes pour aborder différents thèmes (jardinage sans pesticide, réutilisation des déchets végétaux, économie d'eau, observatoire de la biodiversité). - Présenter des solutions de réemploi du bois de palettes pour le jardin : salon, étagère, poulaillers (cf fiche action 22) par des ateliers ou tutoriels sur le site internet.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Création d'un espace pédagogique Création d'outils de communication adaptés pour faire connaître les ateliers Création de tutoriels pour le réemploi des bois de palettes Supports pédagogiques sous forme de fiches thématiques
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Pépiniéristes / Paysagistes / Entreprises d'entretien des jardins / chèque CESU Communes Associations environnementales
Calendrier	Démarrage 2022
Indicateurs	Nombre d'animations réalisées Taux de participation aux animations Nombre de partenaires
Moyens humains / financiers / techniques	Budget Impression de guides pratiques / supports pédagogiques : 200 € HT Budget Communication sur les animations : 200 € HT/ an Budget réalisation d'un espace pédagogique : 5 000 € HT

ACTION 10 -Kits plogging, mégotiers, opérations de ramassage

Objectif : Apporter un soutien matériel à des groupes de personnes souhaitant organiser des opérations de ramassage de déchets

Public ciblé : Tous publics

Pilote : Kyrielle

☒ **Action existante**

☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Déchets laissés dans l'espace public (rues, espaces verts, bords de rivière de Loire) de type, mégots, emballages, verre, papier, vélos, ordures ménagères.
Public ciblé	Groupes de citoyens ou écoles voulant s'impliquer concrètement dans la préservation de leur environnement par l'action
Objectif général	Encourager au nettoyage de la nature en partant du principe que les personnes qui prennent conscience de la pollution par les déchets s'engageront plus facilement dans des actions de prévention.
Contexte	Venu de Suède, le plogging est arrivé en France il y a quelques années et consiste à ramasser des déchets en courant. Il peut se faire également en marchant. Par ailleurs, les initiatives locales de groupes de personnes ou d'écoles se multiplient pour ramasser les déchets dans les quartiers des villes ou sur les Bords du Thouet notamment.
Descriptif de l'action	L'action consiste à proposer un soutien matériel aux opérations de ramassage de déchets type plogging - Mise à disposition de kits plogging - Mise à disposition de bacs à déchets pour le tri des différents flux - Mise à disposition de mégotiers - Prise en charge du traitement Kyrielle met gratuitement à disposition depuis 2019 100 kits plogging. Le kit plogging est constitué d'un sac floqué, de gants lavables et sous gants jetables, d'un sac plastique jetable. Le traitement des déchets déposés en déchèteries est pris en charge par Kyrielle. L'évolution de l'action porte sur les mégots et sur la mise à disposition de mégotiers fixes ou portables dans l'espace public ou dans des lieux stratégiques type salles de sport.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Kits plogging Mégotiers portables ou fixes
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Clubs sportifs Associations de protection de la nature Associations de riverains Ecoles, collèges, lycées Centres sociaux Jeune Chambre Economique
Calendrier	Action Plogging en place depuis 2019 toute l'année 2022 déploiements des mégotiers
Indicateurs	Nombre d'emprunts de kits plogging par an Nombre d'actions plogging Nombre de mégotiers
Moyens humains / financiers / techniques	Prix unitaire d'un kit plogging (sac floqué, gant lavable et sous gant jetable, sac plastique jetable) : 5€HTU Budget mégotier : à chiffrer

2.2. DEVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN REPONDANT A LEURS BESOINS ET CREER UN RESEAU

ACTION 11 - Eco-Manifestations

Objectif : **Réduire les déchets produits lors des événements**

Public ciblé : **Organisateurs et participants d'événements**

Pilote : **Kyrielle**

☒ **Action existante**

☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Les déchets issus des événements de type emballages, verre, gobelets, vaisselles et serviettes jetables, biodéchets collectés spécifiquement ou dans le cadre des collectes du service public
Public ciblé	Organisateurs et participants d'événements
Objectif général	Réduire significativement les tonnages de déchets produits lors des événements organisés sur le territoire
Contexte	Avec une centaine d'événements organisés chaque année sur le territoire, les services de Kyrielle sont de plus en plus sollicités pour la mise à disposition de points tri, de bacs et de colonnes d'apport volontaire et la location de gobelets réutilisables. On peut donc dire que les organisateurs d'événements ont pris conscience et sont convaincus de la pertinence de la mise en place du tri. Ils veulent que leurs manifestations soient des événements éco-responsables. Pour répondre davantage aux objectifs de réduction des déchets, il est essentiel de mettre tous les outils en œuvre pour les sensibiliser et les accompagner dans les actions de prévention des déchets.
Descriptif de l'action	- Accompagner les organisateurs d'événements dans la mise en place du tri et de la prévention des déchets grâce à des outils de communication adaptés pour les manifestations de différentes tailles. - Accompagner les organisateurs des manifestations pour améliorer l'emplacement des bacs, la sensibilisation du public et l'optimisation du tri. - Plusieurs niveaux d'accompagnement sont mis en place. Il serait toutefois intéressant d'inciter les organisateurs à accepter un accompagnement physique de Kyrielle pour gérer les filières de tri et soulager les organisateurs sur cette thématique (Action 12) - Mise en place de mégotier à étudier (action 10) - Encourager à la mise en place de bacs pour les biodéchets (gratuit) - Convention de partenariat qui octroie une prise en charge d'une partie de l'élimination des déchets sous certaines conditions strictes et en fonction des gestes de prévention mis en place - Grille d'évaluation comprenant un bilan et des propositions pour l'année suivante et transmise avec la facture.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Création d'un Guide Eco-manifestation Bannières Eco-manifestation Panneau de présentation de la charte d'une Eco-manifestation Service Kyrielle de location de gobelets réutilisables Points tri Stock de vaisselle et de couverts réutilisables (action 18) Achat des mégotiers ou service de collecte des mégots (action 10)
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Associations et Organisateurs de manifestations sur le territoire Adapei de Saumur (service de lavage de gobelets) Communes accueillants les événements Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Office du tourisme
Calendrier	Déjà en cours : Accompagnement dans la mise en place des bacs et de colonnes déchets et points tri 2021 : Création du Guide Eco-manifestation, constitution d'un kit de vaisselle et de couverts réemployé et réutilisable et Développement du prêt de vaisselle réutilisable et de couverts
Indicateurs	Nombre de manifestations sollicitant les services de Kyrielle

*Moyens humains /
financiers /
techniques*

Nombre de locations de gobelets Nombre de locations de points tri Nombre de gestes de prévention mis en place Tonnages de déchets collectés lors des manifestations Evolution du montant de facturation pour la collecte des déchets des manifestations
Acquisition de supports d'information sur le tri pour les manifestations : 4000 € HT

ACTION 12- Equipe d'ambassadeurs du tri

Objectif : **Sensibilisation au tri sur les manifestations par une équipe de terrain**

Public ciblé : **Tous publics**

Pilote : **Kyrielle**

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Ordures ménagères Biodéchets Emballages Verre Papier
Public ciblé	Les participants aux manifestations, personnes sur les marchés, exposants et visiteurs sur les salons
Objectif général	Augmenter les tonnages d'emballages, papier, biodéchets triés et réduire la part d'assimilés aux ordures ménagères lors des événements
Contexte	Les organisateurs de grands événements ont engagé depuis plusieurs années des actions de réduction de leurs déchets : tri des emballages et des biodéchets avec des bacs et de la communication visuelle adaptée. Il manque une sensibilisation de terrain pour guider et motiver les participants. Par ailleurs une association s'est créée à Saumur dans le cadre de l'appel à projet Territoire zéro chômeur de longue durée. Il s'agit d'une expérimentation nationale. Actuellement 10 territoires sont labellisés. Saumur postule pour le deuxième appel à projet qui sortira en fin d'année 2020. L'objectif est de créer une entreprise à but d'emplois en 2021.
Descriptif de l'action	Dans ce cadre l'association TZCLD pourrait participer à l'action par la mise à disposition de personnes constituant une équipe d'ambassadeurs de tri. Cette équipe de terrain sera chargée de sensibiliser au tri des déchets les participants aux événements, marchés. Elle donnera les informations utiles sur les consignes de tri, les lieux de stockage ou de regroupement des bacs, colonnes, les modalités de collecte et de compostage, les informations sur la destination des déchets. Cette sensibilisation sera faite dans le cadre d'une démarche globale de la politique prévention et tri de la collectivité.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Affiche de consignes de tri traduite en plusieurs langues Adhésif de consignes de tri traduit en plusieurs langues Mémo tri traduit en plusieurs langues
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Organisateurs d'événements
Calendrier	2021
Indicateurs	Nombre d'actions de terrain Tonnage d'emballages collectés lors des événements Tonnage de biodéchets collectés lors des événements Tonnage d'assimilés aux ordures ménagères collectés lors de événements
Moyens humains / financiers / techniques	Coût de l'action à estimer avec TZCLD

2.3. ACCOMPAGNER SPECIFIQUEMENT LES ENTREPRISES

ACTION 13 - Conseil et accompagnement des entreprises à la réduction des déchets

Objectif : Encourager à la réduction des déchets dans les entreprises et établissements

Public ciblé : Etablissements privés et publics concernés par la Redevance Spéciale

Pilote : Kyrielle

☒ **Action existante**

☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Déchets assimilés aux ordures ménagères Biodéchets Emballages Papier Verre
Public ciblé	Les établissements privés concernés par le volume de déchet seuil de la Redevance Spéciale et l'ensemble des établissements publics
Objectif général	L'harmonisation du service déchets et le déploiement de la redevance spéciale dans les entreprises générant plus de 240 litres d'OMR par semaine et dans les établissements publics permet d'avoir un territoire cohérent au niveau du financement du service. De plus, la RS se présente comme un outil économique qui appuie les actions de prévention et permet de sensibiliser le public des professionnels.
Contexte	Les entreprises représentent un enjeu fort de par leur production de déchets. La CASVL a souhaité appliquer la Redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire d'intervention de la SPL. L'application de la RS est un bon moyen pour inciter les usagers concernés à la prévention des déchets, à la mise en place du tri des emballages et au compostage car toutes ces actions sont des leviers de diminution du montant de leur RS.
Descriptif de l'action	Les établissements publics et les entreprises concernées par le volume seuil sont rencontrés individuellement afin de présenter les modalités et de contractualiser la RS. Lors du rendez-vous la chargée de la redevance spéciale présente les solutions de tri des emballages, du verre et du papier mais elle peut missionner le chargé de la prévention des biodéchets pour proposer l'installation d'un composteur. D'autre part, en faisant le point sur les types de déchets produits des solutions de valorisation entre entreprises sur le modèle de l'économie circulaire peuvent être proposées. Pour cela la chargée de mission économie circulaire intervient pour mettre les entreprises en relation gagnant/gagnant et aussi leur proposer d'utiliser le site d'échange en ligne Kytroc (Action 31)
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Mémo tri Guide économie circulaire (action 14) Kytroc (action 31)
Pilote de l'action	Kyrielle
Partenaires relais à mobiliser	Les chambres consulaires et associations d'entreprises Les communes Service Développement Economique de la CASVL
Calendrier	Action démarrée en 2019
Indicateurs	Le nombre d'entreprises qui mettent en place des solutions de réduction et de tri des déchets L'évolution du volume de bac mis à disposition des établissements
Moyens humains / financiers / techniques	Pas de coût externe

ACTION 14- Guide de l'économie circulaire

Objectif : **Développer la culture de l'économie circulaire**

Public ciblé : **Acteurs économiques**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	L'ensemble des déchets des entreprises du territoire
Public ciblé	Les entreprises du territoire
Objectif général	Sensibiliser les acteurs du territoire à l'économie circulaire afin de réduire leurs déchets et d'être ambassadeurs sur les différents piliers.
Contexte	L'économie circulaire est encore un concept flou pour un bon nombre d'acteurs du territoire. Lorsque cette thématique est abordée en rendez-vous ou lors des différents ateliers organisés par Kyrielle et par la CASVL, si la volonté de réduction des déchets et d'innovation environnementale est présente chez les acteurs du territoire, bien souvent le souci réside dans la réalisation des actions.
Descriptif de l'action	Grâce à l'aide des chambres consulaires, l'objectif est de sélectionner un acteur (entreprise) par pilier de la boucle de l'économie circulaire, de recueillir son témoignage et de l'insérer dans un guide explicatif des différents piliers. Ce guide pourrait s'insérer dans un site internet de préférence éco-conçu. Il permettra aux entreprises de s'engager à leur tour et de savoir à qui s'adresser pour entrer dans les différentes démarches circulaires du territoire. L'objectif est que les acteurs économiques puissent se projeter dans les actions portées par les ambassadeurs afin qu'ils s'engagent à leur tour et s'identifient à ces derniers. Ce guide mettra en avant la réussite des acteurs économiques. Il a pour finalité l'organisation d'une journée « économie circulaire » afin de rassembler les acteurs sur un même temps, d'organiser une visite de leur entreprise et d'engager de nouveaux acteurs dans la boucle.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Création d'un site internet qui intègre le guide numérique
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	CCI ; CA ; CMA (Chambres Consulaires) + CASVL
Calendrier	1 ^{er} semestre 2021
Indicateurs	- Nombre d'entreprises engagées - Sondages sur la connaissance en termes d'économie circulaire (s'appuyer sur l'action 4)
Moyens humains / financiers / techniques	Budget de création d'un site internet économie circulaire : 5000€ HT Impression du guide : 200 € HT

2.4. ENCOURAGER LES COLLECTIVITES A ETRE EXEMPLAIRES

ACTION 15 : Réduction des déchets des services publics

Objectif : **Accompagner les établissements publics dans une démarche exemplaires**

Public ciblé : **Elus - Agents - Usagers des établissements publics**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	L'ensemble des déchets des établissements publics
Public ciblé	Etablissements publics
Objectif général	Accompagner les établissements publics dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de réduction des déchets afin qu'ils soient exemplaires et qu'ils encouragent à la mobilisation du territoire.
Contexte	Les établissements publics génèrent une majorité de déchets recyclables et valorisables. Cependant ces déchets sont souvent mis en mélange. Ils sont issus des activités : ➤ De l'assainissement ➤ De l'entretien des espaces verts ➤ Des marchés de la voirie et des travaux ➤ Des services administratifs et des établissements scolaires Les communes de Verrie et de Parnay se sont engagées dans un projet Zéro déchet en 2017 et 2019. Le service des sports de la Ville de Saumur s'est engagé dans une démarche de tri et de réduction des déchets sur ses équipements sportifs, partenariat avec les associations sportives. Un tri sur les cimetières de la ville de Saumur est mis en place. Saumur Val de Loire a réalisé en 2018 un état des lieux de la production des déchets de ses services.
Descriptif de l'action	Les actions mises en place permettront de mettre en avant les établissements de par leur exemplarité et pour les établissements accueillant du public cela permettra d'encourager les utilisateurs à faire le tri et à mettre à leur tour en place ces actions au sein de leur domicile ou lieu de travail. De plus, les établissements publics étant redevables de la redevance spéciale et les dépôts en déchèterie étant payant, la mise en place du tri et d'actions de réduction des déchets permettra de maîtriser leurs coûts d'élimination des déchets. L'action consiste à contacter les établissements publics afin de leur proposer un diagnostic déchets. Ce diagnostic comprendra un plan d'action à mettre en œuvre avec un suivi d'évaluation des actions mettant en avant la limitation des impacts environnementaux et les avantages financiers. L'accompagnement se fera sur différentes thématiques et en fonction des enjeux de l'établissement : - Sensibilisation des agents, des élus et des utilisateurs de l'établissement à la prévention et aux consignes de tri. - Lutte contre le gaspillage alimentaire et accompagnement à la mise en place du tri des biodéchets dans les cantines (Cf Action 24) - Actions spécifiques pouvant être développées pour certains établissements (exemple : pour les crèches : évitement des textiles sanitaires cf Action 19), pour les équipements sportifs, travailler sur le réemploi des matériels sportifs - Promouvoir les achats publics durables et inciter à la mutualiser les moyens et les équipements entre les services et entre les communes (Plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020), gérer d'équipements en fin de vie, acheter au plus près du besoin, trouver des alternatives à l'achat (location, partage, économie de la fonctionnalité...), acheter des produits éco-conçus (durables, réparables...), acheter d'occasion, réduire les emballages ...). Des formations et animations seront réalisées afin d'informer et de former les agents, les élus et les utilisateurs des établissements sur les enjeux de la réduction des déchets, les consignes de tri et des animations plus spécifiques en fonction des enjeux de l'établissement. De plus, les établissements publics accueillant du public sont des bons relais d'information pour communiquer sur la prévention des déchets. Ainsi certains outils de communication spécifiques pourront être développés (fiche action 8)

<i>Outils / matériel à mobiliser ou à créer</i>	Création d'un livret d'accompagnement à la bonne gestion des déchets et à leurs réductions ainsi qu'aux pratiques éco-responsables dans les différents types d'établissements publics
<i>Structure pilote</i>	Kyrielle
<i>Partenaire relai à mobiliser</i>	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Communes du territoire Etablissements publics du territoire
<i>Calendrier</i>	1 ^{er} trimestre 2022 : contact avec les services de l'agglomération pour voir la possibilité d'une démarche commune Juin 2022 : développement des outils de communication Septembre 2022 : lancement de la démarche auprès des établissements
<i>Indicateurs</i>	Nombre d'établissements et de communes ayant réalisé un diagnostic déchets Nombre d'agents et d'élus formés et à la prévention des déchets et au tri Nombre d'actions mises en place par établissement Nombre d'animations réalisées
<i>Moyens humains / financiers / techniques</i>	Impression du guide : 200 € HT

3. PROPOSER DES SOLUTIONS CONCRETES POUR REDUIRE ET VALORISER LES DECHETS

3.1. EVITER LA PRODUCTION DE DECHETS

ACTION 16- Stop pub

Objectif : Réduire la quantité des publicités dans les boîtes aux lettres

Public ciblé : Tous publics

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Papier
Public ciblé	Tous publics
Objectif général	Réduire de manière significative la quantité de publicité distribuées dans les boîtes aux lettres et collectées dans le flux papier. D'après l'Ademe l'apposition d'un STOP PUB permet de réduire de 90% la réception de publicités non adressées.
Contexte	Le STOP PUB est une action emblématique du programme nation de prévention des déchets depuis 2014, c'est une des toutes premières actions mises en place sur le Saumurois
Descriptif de l'action	Il s'agit de proposer un dispositif de refus des imprimés publicitaires à savoir un adhésif « STOP PUB » à coller sur les boîtes aux lettres Ces adhésifs peuvent être mis à disposition en libre-service dans les communes, chez les partenaires de Kyrielle ou lors d'événements, de manifestations, ou d'ateliers Ils peuvent être apposés sur tous les types de boîtes aux lettres de particulier ou de professionnel.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Adhésifs stop pub
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Communes pour la distribution Médiapost (pour les statistiques)
Calendrier	En continue
Indicateurs	Nombre de foyers ayant apposé un autocollant (source Médiapost) par secteur
Moyens humains / financiers / techniques	Budget Impression de l'adhésif : 300€HT

ACTION 17- Promotion des achats en vrac ou avec les contenants des clients : « commerces zéro déchet »

Objectif : Réduire les emballages jetables présents dans les ordures ménagères et encourager à l'utilisation des emballages réutilisables

Public ciblé : Tous publics

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Emballages Ordures ménagères
Public ciblé	Habitants qui font leurs courses dans les commerces de proximité.
Objectif général	Réduire les emballages jetables présents dans les ordures ménagères et encourager à l'utilisation des emballages réutilisables.
Contexte	Les commerçants de bouche utilisent encore beaucoup d'emballages jetables : Certains clients veulent utiliser leurs propres contenants mais n'osent pas le demander aux commerçants. Certains commerçants acceptent que leurs clients apportent leurs contenants mais n'en font pas la promotion. L'idée est de mettre en communication et en lien clients et commerçants.
Descriptif de l'action	L'action a démarré sur Saumur en 2018. Les commerçants de proximité sont rencontrés par la chargée de prévention dans leur magasin pour les encourager à accepter les contenants de leurs clients. Ceux qui adhèrent au principe sont identifiés par un macaron sur leur devanture et sont répertoriés sur une cartographie sur le site internet de Kyrielle. Une convention est signée entre le commerçant et Kyrielle. Fin 2020, 52 commerces ont signé la convention et apposé l'autocollant sur leur vitrine.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Adhésifs macarons d'identification des commerces Flyers d'information commerçants Flyers d'information consommateurs Cartes de positionnement des commerces sur le site internet de Kyrielle
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Les commerçants de proximité : boulangerie, charcuterie, boucherie, fromagerie, épicerie, superette, poissonnerie ... CCI
Calendrier	2021 : déploiement de l'action sur le Nord de la CASVL 2022 : déploiement sur le Douessin / Gennois
Indicateurs	Nombres de commerces participants Nombre de participants à l'action répertoriés dans les sondages (action 4) Part des emballages jetables dans les caractérisations (Action 1)
Moyens humains / financiers / techniques	Budget Impression des autocollants, affiches et flyers : 400 € HT

3.2. AGIR SUR LA REDUCTION A LA SOURCE EN FAVORISANT LE LAVAGE, LA LOCATION, LES SOLUTIONS D'ACHAT DURABLE - PROMOUVOIR L'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE

ACTION 18 - Service de location de gobelets et vaisselles, Bricothèques, vaisselle réemployée

Objectif : **Développer l'économie de la fonctionnalité – réduire le jetable au profit du lavable**

Public ciblé : **Tous publics**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Ordures ménagères, Petits appareils ménagers
Public ciblé	Tout public
Objectif général	Réduire le jetable au profit du lavable
Contexte	En 2017, Kyrielle a mis en place un service de location de gobelets à destination particuliers, associations, entreprises qui organisent des petites et moyennes manifestations. Au total 6500 gobelets ont été achetés pour constituer le stock disponible et pour les réassortiments.
Descriptif de l'action	L'ADEME a défini en 2017 dans le rapport « <i>Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050</i> », ce qu'est l'économie de la fonctionnalité : « <i>L'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique.</i> » Ainsi le but étant de développer l'optimisation des usages et non des biens. L'économie de la fonctionnalité peut se retrouver dans différents domaines du quotidien : - Evénements ponctuels (gobelets réutilisables, vaisselles, couverts, plats, pichet, ...) - Bricolage (bricothèque : outils, escabeau, décolleuse à papier peint, ...) - Lecture / Jeux (médiathèque, ludothèque) - Dîner thématique (petits appareils électroménagers : gaufrier, appareil à raclette, ...) - Vêtements (déguisements, mariage, grossesse, ...) - Déplacement (vélo partagé) - Enfants (vêtements, matériel de puériculture, couches lavables, ...) Ce mode de consommation privilégie l'usage à la propriété en étant fondé sur le partage et le lien social tout en diminuant les déchets. Ces biens peuvent être mis à la location, mis à disposition par le biais d'un abonnement comme dans le cas de la médiathèque et de la ludothèque ou encore mis en partage entre particuliers. L'économie de la fonctionnalité demande un grand changement des modes de consommation qui mettra un temps certain à être connu et adopté. Ainsi il convient de développer la connaissance sur les impacts de l'économie de fonctionnalité (environnementaux et économiques) afin de faire connaître cette pratique aux consommateurs. Ce nouveau modèle d'économie devra se faire en partenariat étroit avec les associations de l'ESS et les centres sociaux. Le rôle de Kyrielle sera d'encourager les projets d'économie de la fonctionnalité sur le territoire, en accompagnant les structures souhaitant en mettre en place, comme par exemple le Centre Social de Montreuil-Bellay au travers de son Tiers lieu qui souhaite mettre en place une Bricothèque. Sur le même principe qu'une bibliothèque, la Bricothèque est un lieu physique où il est possible d'emprunter du matériel de bricolage moyennant un abonnement annuel.

	Les déchèteries et plus particulièrement la Zone de gratuité (action 30) pourront jouer un rôle dans ce projet notamment dans la récupération d'objets. Kyrielle mettra en place en complément du service de location de gobelets un service de location de vaisselles composées de vaisselles de récupération.
<i>Outils / matériel à mobiliser ou à créer</i>	Gobelets réutilisables Vaisselle de récupération pour constituer des kits à proposer à la location
<i>Structure pilote</i>	Kyrielle
<i>Partenaire relais à mobiliser</i>	Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ASPIRE, Emmaüs, ADAPEI) Réseau des Médiathèques / Ludothèque de Saumur Centres sociaux Ateliers de co-réparation
<i>Calendrier</i>	1 ^{er} semestre 2020 : Rachat de gobelets réutilisables 2021 : Constitution d'un kit de vaisselle lavable dépareillée
<i>Indicateurs</i>	Nombre de projets mis en œuvre sur le territoire Variété d'objets disponibles en prêt Nombre d'objets empruntés par service Durée moyenne des prêts Type d'événement concernés Part de vaisselle jetables dans les caractérisations d'ordures ménagères (Action 1)
<i>Moyens humains / financiers / techniques</i>	Budget impression flyers sur le service de location : 150 € HT Récupération gratuite de vaisselle dans les ressourceries

ACTION 19 - Promouvoir ou proposer des solutions de textiles lavables

Objectif : Réduire les textiles jetables présents dans les ordures ménagères pour les remplacer par des lavables.

Public ciblé : Tous publics

Pilote de l'action : Kyrielle

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Ordures ménagères (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, sopalin, coton démaquillant, coton tige, éponge ...)
Public ciblé	Tous les usagers plus particulièrement les parents de jeunes enfants
Objectif général	Réduire le tonnage d'ordures ménagères
Contexte	Les textiles d'hygiène sont souvent des consommables à usage unique : couches, serviettes hygiéniques cotons, cotons tiges. Pour exemple, un bébé produit de la naissance à la propreté plus d'une tonne de couches usagées. Une action de prévention est déjà en place, il s'agit de la promotion des lingettes démaquillantes lavables. Lors des ateliers zéro déchet les animateurs de Kyrielle mettent en avant la fabrication de lingettes lavables avec des tissus de récupération. Le centre social Jacques Percereau de Saumur a mené également ce type d'ateliers. Par ailleurs les animateurs de Kyrielle ont créé des tutoriels expliquant la fabrication de lingettes en tissus. Ces tutoriels sont présentés sur le site internet Kyrielle et sur les réseaux sociaux.
Descriptif de l'action	L'action consiste à proposer d'autres solutions de textiles lavables. Ces solutions peuvent être présentées lors de réunions d'information, par des flyers et sur le site internet de Kyrielle. Pour les parents de bébé des réunions spécifiques pourront être organisées où un kit de démonstration peut y être présenté. L'action peut avoir différentes formes d'aides financières : Soit une aide financière à l'achat de : - Kit couches lavables - Kit serviettes hygiéniques lavables Soit un achat annuel par Kyrielle et une mise à disposition moyennant une participation de l'utilisateur. La fabrication de lingettes démaquillantes peut continuer d'être proposée lors d'atelier ou par le biais de tutoriels de fabrication et des solutions alternatives aux cotons tiges type oriculis peuvent également être présentées.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Kit couches lavables Kit de serviettes lavables Tissus pour la confection de lingettes
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Crèches Relais d'assistantes maternelles Ressourcerie pour les tissus de récupération Centres sociaux et TZCLD pour les ateliers coutures
Calendrier	2022
Indicateurs	Nombre de participants ou demandeurs de kits couches lavables Nombre de demandeurs de kits de serviettes lavables Part des textiles d'hygiène jetables dans les caractérisations (Action 1)
Moyens humains / financiers / techniques	Le budget sera fonction du dispositif mis en place Exemple pour location de kit : Participation à l'achat de kits de 12 couches lavables coûtant entre 150€ et 300€ 80€ de participation par kit en comptant 50 kits par an. Le budget annuel estimé de l'action est de 4 500€.

3.3. VALORISER LES BIODECHETS

ACTION 20 - Pratique du compostage individuel et/ou partagé et/ou d'établissements

Objectif : Réduire la part de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères

Public ciblé : Tous publics

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Ordures ménagères et assimilés
Public ciblé	L'ensemble des producteurs de déchets ménagers et assimilés
Objectif général	Les dernières caractérisations d'ordures ménagères de 2019 menées par le SMICTOM de la Vallée d'Authion et le SMITOM Sud Saumurois montrent que les ordures ménagères sont composées en moyenne de 30% de déchets putrescibles. Prévenir la production des déchets fermentescibles et les valoriser par le compostage apparaît comme un axe essentiel de la prévention.
Contexte	Avant la création de Saumur Agglopropreté des composteurs individuels étaient déjà proposés aux habitants. Il en était de même dans les autres syndicats avant 2020. La demande des habitants reste constante. Saumur Agglopropreté a développé les premiers sites de compostage partagés en 2016. Kyrielle poursuit l'action depuis 2020. 24 sites de compostage partagés publics et privés sont actuellement en fonctionnement.
Descriptif de l'action	L'action consiste à proposer et développer les offres suivantes : - Acheter et revendre des composteurs à prix avantageux pour les habitants disposant de jardin : proposer différents volumes de composteurs 300 litres et 600l, en bois. - Développer les sites de compostages partagés en pied d'immeuble, dans les quartiers, dans les communes et les établissements avec des composteurs de plus gros volumes 800l ou 1000l en bois. - Mettre en place des bacs pour les déchets végétaux dans les cimetières - Former des référents pour les sites de compostage Afin de promouvoir le compostage, il est intéressant de le présenter lors d'actions connexes types : réunion de dotation de bacs ordures ménagères dans les communes, salon, diagnostic dans les entreprises, broyage dans les communes ... Une option pourra être étudiée pour une livraison à domicile des composteurs individuels moyennant une participation financière au vu de l'agrandissement du territoire ou de livraison dans les déchèteries. Pour les sites de compostage partagé, il s'agit de développer des sites sur l'ensemble du territoire de manière à ce que les usagers en disposent à proximité de leur lieu d'habitation, de travail ou de trajets quotidiens. Chacun des sites est géré par un ou plusieurs référents afin de vérifier les dépôts, entretenir et faire remonter les informations nécessaires à la SPL. Les référents sont formés pour mieux gérer les sites. Une convention est signée avec les bailleurs sociaux, les entreprises ou associations, établissements ou les communes. Les équipes de Kyrielle font un travail de sensibilisation à la rencontre des habitants pour leur expliquer le principe du compostage et lever les éventuelles inquiétudes. Une fois le site installé, l'agent technique de Kyrielle assure un suivi des sites de compostage partagé, corrige notamment les éventuelles déséquilibres ou dégradations : trop d'eau, trop sec, dégradations.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Guides du compostage à transmettre lors de l'achat d'un composteur et de la mise en place d'un composteur partagé

Structure pilote
Partenaire relais à mobiliser
Calendrier

Indicateurs

Moyens humains / financiers / techniques

Carte interactive du compostage partagé à mettre à jour et en avant auprès des usagers Presse, réseaux sociaux, site internet partenaires, bulletins municipaux
Kyrielle
Les bailleurs dont Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat Communes du territoire
Poursuite du développement des sites de compostage partagé et d'établissements Vente de composteurs individuels toute l'année
Part des biodéchets dans les ordures ménagères caractérisées (fiche action 1) Nombre de composteurs distribués Nombre de sites de compostage partagé actifs Nombre d'habitants estimé pratiquant le compostage Quantité de compost obtenu sur les sites de compostage partagé en volume par an
Achat de composteurs et bacs à broyat : budget annuel de 19 000 € HT pour 100 000 habitants Budget animations / formation pour les référents : 1500 € HT Budget Impression des supports de communication et informations sur site : entre 250 € HT et 500 € HT / an (en fonction du nombre de sites ouverts dans l'année) Participation des agents d'entretien des bailleurs sociaux pour l'entretien des sites

ACTION 21 - Service de broyage des végétaux

Objectif : Réduire le tonnage de déchets verts en déchèteries et dans les ordures ménagères.

Sensibiliser au jardinage au naturel par le paillage

Public ciblé : Public possédant un jardin

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante**

☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Les déchets verts apportés en déchèterie
Public ciblé	Particuliers ayant un jardin
Objectif général	Cette action doit permettre : - de réduire le tonnage de branchages à traiter dans le flux déchets verts de déchèteries - de favoriser la pratique du paillage - aux habitants de prendre conscience que les végétaux sont une ressource pour le jardin
Contexte	Depuis 2015, la SPL Saumur Agglopropreté propose aux particuliers de broyer gratuitement leurs branchages en déchèterie puis de repartir avec le broyat obtenu. Des sessions de broyage sont également organisées sur le territoire, en partenariat avec les municipalités ou des associations au printemps et à l'automne. Avec l'agrandissement du territoire et la reprise de 3 déchèteries depuis janvier 2020, ce service a été étendu de manière à ce que l'ensemble des usagers puissent y avoir accès. Deux broyeurs électriques ont été récupérés du SMICTOM par Kyrielle au 1 ^{er} janvier 2020.
Descriptif de l'action	L'action consiste à poursuivre et étendre le service de broyage sur les déchèteries gérées par Kyrielle ainsi que sur la plateforme de Saint Clément des Levées durant deux périodes de l'année : un mois environ au printemps et un mois à l'automne. Le broyage est effectué par deux opérateurs sur une période de 2 heures et les usagers peuvent ensuite repartir avec leur broyat. Le broyat obtenu peut être utilisé en paillage par les usagers. (Action 9) Afin de proposer ce service au plus proche du lieu de production et pour réduire les freins liés au transport, des sessions de broyage sont organisées dans les communes volontaires, dans les quartiers. Une communication adaptée est réalisée pour faire connaître ce service aux usagers et aux communes par le biais du site internet, des réseaux sociaux et de la presse locale. Par ailleurs le broyeur thermique reste disponible à la location pour les communes en dehors des périodes d'utilisation par le service. Pour les particuliers n'ayant pas de remorque de transport, un service de broyage à domicile est organisé, moyennant participation de l'utilisateur. Enfin deux broyeurs électriques sont disponibles à la location depuis l'été 2020 pour les particuliers ayant à broyer des petites branches.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Broyeur thermique mobile Broyeurs électriques + rallonges Moyens de communication pour informer des dates et lieux de broyage (presse, réseaux sociaux, site internet partenaires, bulletins municipaux)
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Communes Association d'amateur de jardins
Calendrier	2 périodes par an pour le broyage en déchèteries 2 périodes par an pour le broyage dans les communes Broyage toute l'année pour le broyage chez les particuliers
Indicateurs	Nombre de sessions de broyage en déchèteries, dans les communes et chez les particuliers Nombre de personnes participantes aux sessions de broyage Nombre de location du broyeur thermique par les communes Nombre de location des broyeurs électriques

*Moyens humains /
financiers /
techniques*

Evolution des volumes broyés estimés (m3)
Evolution des tonnages de déchets verts apportés en déchèteries
Coût d'un broyeur thermique : 18 000 € HT
Coût d'un broyeur électrique : 400 € HT
Budget maintenance du broyeur thermique + carburant : 500 € HT
Budget annuel de communication : 300€ HT/an

ACTION 22- Adoption de poules / participation à l'achat de poulaillers

Objectif : **Réduire la part de déchets fermentescibles des ordures ménagères**

Public ciblé : **Public ayant un jardin ou cour**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☐ Action existante

☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Ordures ménagères
Public ciblé	Particulier avec jardin ou cour
Objectif général	Réduire le tonnage d'ordures ménagères notamment la part de biodéchets
Contexte	Les habitants sont de plus en plus nombreux à vouloir adopter des poules pour avoir des œufs frais et pour réduire leurs déchets. Cet engouement touche aussi les habitants n'ayant jamais élevé de poules. Des initiatives de type « adoption » de poules existent depuis plusieurs années dans des communes du territoire (Parnay, Neuillé ...). Des écoles ont aménagé des poulaillers (Antoigné). Les habitants du secteur de Longué bénéficiaient d'une offre de poulaillers mise en place par le Smictom de la Vallée de l'Authion. La commune de Lalande Chasles lance un projet d'adoption de poules de réforme en 2020.
Descriptif de l'action	L'action consiste à encourager les habitants à accueillir des poules dans leur jardin ou cour. Pour cela, il leur sera proposé une aide financière à l'achat de poulaillers. Un accompagnement de terrain sera conjointement mis en place pour convaincre et informer les habitants. Un guide de bonnes pratiques et une charte d'engagement seront réalisés, pour assurer l'engagement des habitants à prendre soin de l'animal jusqu'à sa fin de vie naturelle. Etant donné que certaines communes sont à l'initiative de tels projets il est intéressant de travailler en partenariat avec elles. Afin de faire le lien avec la récupération de matériaux, il sera étudié la possibilité de faire un tutoriel sur la fabrication d'un poulailler à partir de matériaux de récupération. Pour les habitants se lançant dans cette démarche, ils pourront bénéficier de matériaux trouvés en déchèterie et mis de côté par les agents de Kyrielle. Des ateliers fabrication seront à développer pour accompagner les habitants dans cette démarche et les sensibiliser à la prévention des déchets d'une manière générale.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Poulailler et/ tutoriel de fabrication de poulailler
Structure pilote	Planches et matériels de récupération pour la fabrication des poulaillers
Partenaire relais à mobiliser	Kyrielle
Calendrier	Les communes
Indicateurs	Associations de quartiers
	TZCLD
	2e trimestre 2021 : lancement de l'action
	Part des biodéchets dans les ordures ménagères caractérisées (fiche action 1)
	Le nombre de poules adoptées
	Le nombre de poulaillers financés
	Le nombre de foyers sur liste d'attente
Moyens humains / financiers / techniques	Budget annuel pour subventionner l'acquisition de poulailler : entre 7000 et 10000 € Budget pour l'impression du guide de bonnes pratiques : 200€ HT

ACTION 23- Création d'un réseau de restaurateurs proposant et acceptant les « gourmet bags »

Objectif : Réduire la part de déchets fermentescibles des déchets assimilés aux ordures ménagères

Public ciblé : Restaurateurs – Clients de restaurants

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Déchets assimilés aux ordures ménagères
Public ciblé	Restaurateurs – Clients de restaurants
Objectif général	Réduire le tonnage de déchets assimilés aux ordures ménagères
Contexte	L'action se place à la suite de l'action «Commerce zéro déchet». Les mentalités évoluent et avec elles les pratiques des clients des restaurants. Demander à repartir avec les restes de son assiette au restaurant n'est plus un tabou. Pourtant certains clients n'osent pas encore demander aux restaurateurs de repartir avec leurs restes de peur d'un refus.
Descriptif de l'action	L'action consiste à mettre en place un réseau de restaurants qui proposent et acceptent les « gourmet bags ». Pour cela les restaurateurs sont rencontrés depuis 2020 par la chargée de prévention de Kyrielle. Une convention est signée entre les restaurateurs et Kyrielle. Fin 2020, c'est 28 restaurants du territoire qui ont signé la convention et apposé leur adhésif « Gourmet bag » sur leur vitrine. Cette action ne prévoit pas d'achat de contenants spécifiques mais mise plutôt sur les initiatives et solutions « Gourmet Bags » proposées par chaque restaurateur. Les restaurateurs seront répertoriés sur une cartographie sur le site internet de Kyrielle.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Un visuel « Gourmet bag » existe au niveau national. Il a été repris par Kyrielle Adhésif « Gourmet bags » et Chevalet à poser sur les tables pour les restaurants Une page avec cartographie sur le site internet Kyrielle
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relai à mobiliser	Restaurateurs CCI
Calendrier	Début 2020 : début des rencontres de présentation avec les restaurateurs 2021 : lancement de la communication grand public
Indicateurs	Nombre de restaurateurs acceptant les gourmet bags
Moyens humains / financiers / techniques	Coût de la communication de lancement avec les flyers, chevalets, adhésifs: 900€ HT

ACTION 24- Accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Objectif : **Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective**

Public ciblé : **Etablissements scolaires avec cantine**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Déchets assimilés aux ordures ménagères
Public ciblé	Etablissements scolaires équipé d'une cantine
Objectif général	Réduire la part de biodéchets dans les assimilés ordures ménagères
Contexte	Les établissements scolaires génèrent des biodéchets issus de leur restauration collective. L'Ademe estime à 130g par repas et par convive de perdus ou gaspillés en restauration collective.
Descriptif de l'action	L'action consiste à accompagner les établissements scolaires du territoire pour qu'ils réduisent les restes de préparation (épluchures) et les restes de repas. Des actions seront proposées aux établissements : ➤ Encourager les circuits courts et le fait sur place ➤ Placer le pain en fin de circuit ➤ Donner la possibilité aux convives de se servir en fonction de leur appétit et de se resservir ➤ Eviter les aliments de décoration (salade) ➤ Réduire la taille de la vaisselle ➤ Installer un gâchimètre ➤ Mettre en place un tri des déchets des déchets au niveau du dépôt des plateaux en installant une table de tri ➤ Mettre en place des composteurs d'établissements (cf Action 20) ➤ Proposer des animations sur le tri, le compostage, ou le lombricompostage
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Réalisation d'un guide d'accompagnement de la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relai à mobiliser	Communes ayant des établissements scolaires avec cantines Etablissement scolaires Conseil départemental et Région
Calendrier	2022
Indicateurs	Nombre d'établissements impliqués dans un projet de réduction du gaspillage alimentaire Part des biodéchets dans les caractérisations (Action 1)
Moyens humains / financiers / techniques	Budget impression du guide : 150 € HT

ACTION 25- Collecte des biodéchets pour les gros producteurs

Objectif : Réduire la part de déchets fermentescibles dans les déchets assimilés aux ordures ménagères

Public ciblé : Gros producteurs de biodéchets

Pilote de l'action : Kyrielle

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Déchets assimilés aux ordures ménagères
Public ciblé	Gros producteurs de biodéchets : restaurateurs, fleuristes, épiceries, marchés
Objectif général	L'objectif général de cette action est de réduire la part de biodéchets dans les déchets assimilés aux ordures ménagères
Contexte	Certaines activités professionnelles telles que les restaurants, boulangeries, pâtisseries, fleuristes produisent des biodéchets en grosse quantités. Dans ces situations, la solution du compostage sur site est insuffisante au vu du volume de déchets produits par semaine.
Descriptif de l'action	L'organisation d'une collecte des biodéchets pour les gros producteurs devrait permettre de répondre à ce besoin. Dans un premier temps l'action consistera à tester une collecte spécifique à destination de producteurs de biodéchets pour qui les solutions compostage se sont avérées inappropriées. Afin d'optimiser cette tournée, le choix des sites collectés se fera en fonction d'un circuit établi avec le pôle exploitation. Cette phase de test permettra d'optimiser les tournées et de capitaliser de l'expérience sur des bacs ou sacs de collecte spécifiques aux biodéchets. Dans un 2^{ème} temps, la tournée pourra se consolider au niveau organisationnel et s'élargir.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Matériel de collecte
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	CCI et CMA
Calendrier	2022
Indicateurs	Nombre de gros producteurs collectés Tonnage de biodéchets Part des biodéchets dans les caractérisations des ordures ménagères (Action 1)
Moyens humains / financiers / techniques	Evaluation du coût de la collecte à estimer ; fixation d'un tarif par producteur

ACTION 26 - Collecte et broyage des sapins de Noël

Objectif : Réduire la part de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères ou apportés en déchèterie

Public ciblé : Particuliers

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Déchets verts de déchèteries, ordures ménagères
Public ciblé	Les usagers disposant de sapins de Noël naturels
Objectif général	Les déchets putrescibles représentaient plus de 25% des déchets dans les ordures ménagères lors de la dernière campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères. Prévenir la production des déchets fermentescibles et les valoriser par le compostage apparaît comme un axe essentiel de la prévention des déchets pour réduire de façon significative les tonnages d'ordures ménagères.
Contexte	Kyrielle propose un service de collecte des sapins de Noël naturels après les fêtes. Cette collecte permet de réduire la part de déchets verts pouvant potentiellement se retrouver dans les ordures ménagères, être brûlés ou apportés en déchèterie. Elle permet de faciliter la valorisation des déchets verts puisque les sapins suivent la filière déchets verts /compostage et d'apporter un service apprécié pour les usagers.
Descriptif de l'action	L'action consiste à poursuivre la collecte de proximité des sapins de Noël dans les communes En janvier 2021, Kyrielle organise la première collecte de sapin sur le territoire du Nord Loire. Cela représente en 2021 46 points de collecte dont les 6 déchèteries dans 30 communes. L'action consiste à proposer à l'ensemble des communes cette offre de service : • Installation d'un point de dépôt de sapins sur l'espace public, entouré de barrières avec une signalétique appropriée. • Dépôt des sapins possible durant une période déterminée jusqu'à mi-janvier. • Organisation d'une collecte spécifique de sapins et dépôt au centre de transfert de Bellevue pour qu'ils soient ensuite compostés avec les restes de déchets verts. Pour la première année, en 2021, Kyrielle va proposer à quelques communes un service de broyage des sapins avec restitution du broyat aux habitants.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication adaptés (affiches et flyers) Panneaux Akilux pour les différents sites
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Communes Vendeurs de sapins
Calendrier	Action reconduite chaque année : • Communication à diffuser à partir de novembre • Point de regroupement à installer après Noël et jusqu'à mi-janvier • Collecte à organiser mi-janvier
Indicateurs	Nombre de points de dépôts Tonnage de sapins collecté (6.4 t en 2018)
Moyens humains / financiers / techniques	Budget Impressions : 110€ HT/an Coût de la collecte : 2300 € HT/an pour 8 t/an

ACTION 27- Lombricompostage

Objectif : **Réduire la part de déchets fermentescibles des déchets assimilés aux ordures ménagères**

Public ciblé : **Particuliers sans jardin, Etablissements sans jardin**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☐ Action existante

☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Ordures ménagères Biodéchets
Public ciblé	Particuliers sans jardin, établissements sans jardin
Objectif général	Réduire le tonnage d'ordures ménagères pouvant être biodégradé
Contexte	Kyrielle développe le compostage domestique auprès des usagers en proposant à la vente des composteurs à prix avantageux pour les habitants ayant un jardin. Elle développe également la mise en place de composteurs partagés sur le domaine public ou privé (en pied d'immeuble, dans les quartiers ou en établissements). Certains usagers n'ont pas de jardin et sont éloignés des sites de compostage partagés existants. Plusieurs personnes du Pôle Prévention-Tri Valorisation ont suivi la formation Guide composteurs avec un module spécifique au lombricompostage.
Descriptif de l'action	L'action consiste à encourager l'utilisation de lombricomposteurs, par l'apport d'une subvention aux foyers souhaitant se doter d'un tel équipement. Il s'agit aussi de proposer des tutoriels de fabrication de lombricomposteurs avec mise à disposition de matériaux de récupérés en déchèteries de type bois, bidons plastique Kyrielle a acquis un lombricomposteur afin de sensibiliser les écoles à la dégradation de la matière organique. Le lombricomposteur sera prêté aux écoles dès qu'elles en feront la demande et il sera laissé quelques semaines le temps de la séquence pédagogique organisée par les enseignants. Un guide du lombricompostage sera créé afin d'accompagner les utilisateurs
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Tutoriel de fabrication de lombricomposteurs Guide du lombricompostage
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Bailleurs sociaux Ecoles Centres sociaux
Calendrier	2022
Indicateurs	Nombre de lombricomposteurs subventionnés Nombre de prêt du lombricomposteur aux écoles
Moyens humains / financiers / techniques	Budget annuel de subvention : 2000 € Budget impression du guide : 150 € HT

3.4. FAVORISER LE REEMPLOI, LA REPARATION, LE DON

ACTION 28 - Réseau d'ateliers de co-réparation

Objectif : **Favoriser la réparation des objets afin d'allonger leur durée de vie**

Public ciblé : **Particuliers**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☒ Action existante ☐ Action nouvelle

Gisement impacté	Les déchets électriques et électroniques, vélos, vêtements L'ensemble des objets réparables ou ceux dont les pièces détachées peuvent être récupérées
Public ciblé	L'ensemble des usagers du territoire
Objectif général	Réduire la quantité de déchets réparables apportés en déchèterie
Contexte	Depuis 2015, quatre ateliers de co-réparations ont été créés sur le territoire géré par Kyrielle : - MJC de Saumur, - Centre Social de Montreuil-Bellay, - Les Ligériens de Cœur à Souzay-Champigny, - Centre social de Saumur. Les ateliers sont organisés 1 samedi matin tous les 2 mois en alternance pour éviter qu'ils ne se fassent concurrence. Des sessions de formation sont organisées par Kyrielle pour les bénévoles sur des thèmes particuliers. Des ateliers de co-réparation sont en cours de développement sur la partie Nord du territoire (Longué, Allonnes et Vernantes) afin que l'ensemble des particuliers puisse avoir un atelier à proximité de chez eux.
Descriptif de l'action	Principe : dans un atelier de co-réparation, des bénévoles réparateurs aident des particuliers à réparer leurs objets. L'entrée est libre et gratuite. Si un objet ne peut être réparé, les bénévoles orientent les personnes vers des réparateurs du territoire (Action 29). En dernier recours, l'objet en fin de vie est déposé en déchèterie. L'action consiste à développer des ateliers de co-réparations sur le territoire afin que les particuliers aient à proximité de chez eux une solution de réparation. Les aspects suivants sont à développer : - Faciliter l'accessibilité aux pièces détachées (en déchèterie et dans les recycleries) aux particuliers, professionnels et aux réparateurs-bénévoles, - Organiser des sessions de formation à destination des réparateurs bénévoles (entre eux, avec les réseaux de fabricants, de constructeurs, de réparateurs et d'artisans) afin de promouvoir et encourager la transmission des savoir-faire - Faciliter l'accès des acteurs de la réparation au gisement de biens à réparer notamment par des conventions entre un acteur de l'économie sociale et solidaire et la collectivité pour l'accès aux gisements en déchèteries, en porte-à-porte et dans le respect de la réglementation notamment celle relative aux filières REP pour les flux entrant dans ce cadre (DEEE, DEA...), - Développement des partenariats avec les associations.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Pour le démarrage d'un atelier : achat de divers matériels de bricolage
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relai à mobiliser	CS / MJC / association d'animations rurales Associations Bénévoles réparateurs
Calendrier	De fin novembre 2015 à juin 2016 création des 3 premiers ateliers Octobre 2020 : création du 4 ^{ème} atelier au centre social de Saumur 2021 déploiement du réseau au Nord du territoire

Indicateurs

Nombre et poids d'objets réparés
Nombre d'atelier de co-réparation réalisé par an
Nombre de bénévoles
Nombre et poids d'objets non réparés et les raisons
Catégorie d'objets apportés

*Moyens humains /
financiers /
techniques*

Lieux d'accueil des ateliers de co-réparation
1000 € par lancement d'un atelier de co-réparation

ACTION 29- Annuaire répar'acteurs

Objectif : **Faire connaître les réparateurs du territoire**

Public ciblé : **Particuliers**

Pilote de l'action : **Kyrielle**

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Petits appareils ménagers, Gros appareils ménagers
Public ciblé	L'ensemble des usagers consommateurs d'appareils électroménagers, vélos, objets de la vie courante réparables
Objectif général	Promouvoir la réparation d'objets pour allonger leur durée de vie
Contexte	Le réflexe « réparer au lieu de jeter » s'ancre dans les habitudes de la population Depuis 2015, quatre ateliers de co-réparations ont été créés sur le territoire géré par Kyrielle.(Action 28). Les objets ne peuvent pas toujours être réparés dans les ateliers. Les bénévoles orientent donc les personnes vers des réparateurs du territoire.
Descriptif de l'action	L'action consiste à mettre en valeur les acteurs de la prévention des déchets et permettre ainsi de leur donner de la visibilité tout en proposant aux usagers de participer à une consommation plus responsable. Cela veut dire • Créer un répertoire papier et dématérialisé des acteurs de la prévention des déchets et des événements organisés autour de cette thématique sur le territoire (y compris ateliers de co-réparation) • Faire connaître les sites internet permettant les échanges ou la vente de biens d'occasion. L'action est en lien avec l'action 32 où il est également proposé une interaction entre les usagers, les associations et les entreprises pour proposer les biens dont ils n'ont plus besoin et qui peuvent servir à d'autres.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Annuaire papier Page internet interactive recensant l'ensemble des acteurs du territoire Sites internet de la réparation et du réemploi déjà existantes (exemple : Réseau des Répar'Acteurs de la CMA) My Kyrielle (action 8) Kytroc (action 32)
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relai à mobiliser	Chambres consulaires
Calendrier	1 ^{er} semestre 2021 : Recensement des établissements du territoire 2 ^{ème} semestre 2021 : Création du guide papier et page internet 1 ^{er} trimestre 2022 : Communication grand public
Indicateurs	Nombre de structures référencées Connaissance du guide (Action 4)
Moyens humains / financiers / techniques	Budget Impression du guide et communication grand public : 400 € HT

ACTION 30 - Zones de gratuité

Objectif : Réduire les déchets en favorisant le don et le réemploi. Allonger la durée de vie des objets

Public ciblé : Tous publics

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	L'ensemble des objets réemployables, réparables et ceux dont les pièces détachées peuvent être réutilisées.
Public ciblé	L'ensemble des usagers
Objectif général	Favoriser le réemploi grâce à des zones dédiées
Contexte	Lors de plusieurs événements sur le territoire de la SPL, des zones de gratuité ont été testées (Concours Complet International, Fête de la Récup). Elles ont à chaque fois connu un grand succès auprès du public. Afin de développer un nouveau service en déchèterie et le réemploi, Kyrielle a installé une zone de gratuité à la déchèterie du Clos Bonnet en 2020 pour les matériaux de bricolage et jardinage. Kyrielle a mis en place à l'accueil de son siège social une zone de gratuité accessible aux salariés et aux usagers.
Descriptif de l'action	Une zone de gratuité est un espace physique équipé de rangement avec une signalétique qui permet aux personnes de donner ou de prendre gratuitement des objets propres et en bon état. Les zones de gratuité répondent à un besoin de ne pas jeter ce qui peut être réutilisé et développent une culture de l'échange et de l'usage entre personnes. L'action consiste à créer et développer d'une part des zones de gratuité permanentes (à thème ou non) sur le modèle de celle créée à la déchèterie du Clos Bonnet sur l'ensemble des déchèteries mais également au sein de structures associatives (type Tiers de lieu de Montreuil), en ressourceries, au sein des entreprises ou des écoles. D'autre part l'action consiste à développer des zones de gratuité éphémères et liées à un événement sur le modèle de la Fête de la Récup : lors d'événements sportifs ou fêtes des écoles par exemple
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Bâtiment pouvant accueillir la zone de gratuité Rayonnage d'aménagement de la zone de gratuité Espace dédiée pour des zones éphémères
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relai à mobiliser	Associations, centres sociaux, MJC, animations rurales Mairies Entreprises Ecoles
Calendrier	Juillet 2020 : ouverture d'une zone de gratuité à Saumur (Clos Bonnet) 2021 : Ouverture de 2 nouvelles zones à Longué et Bellevue (st Lambert de Levées) 2022/2024 : déploiement des zones de gratuité sur les autres déchèteries
Indicateurs	Nombre de zone de gratuité Nombre d'objet déposé Nombre d'objet pris
Moyens humains / financiers / techniques	Budget pour l'aménagement de la zone de gratuité en déchèterie : 10 000 € HT par déchèterie Budget communication (panneaux, flyers, affiches) : 400 € HT par zone

ACTION 31 - Collectes préservantes en faveur du réemploi et de la vente en ressourcerie

Objectif : Réduire le tonnage de tout-venant incinérable et non incinérable, augmenter le tonnage réemploi des objets apportés en déchèterie en favorisant le don et le réemploi

Public ciblé : Usagers des déchèteries

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Déchets apportés en déchèterie
Public ciblé	Utilisateurs des déchèteries
Objectif général	Développer des collectes préservantes en déchèterie afin d'augmenter le tonnage d'objets réemployés, réutilisés et à réparer.
Contexte	S'il y a quelques années les déchèteries étaient considérées par les collectivités comme de simples lieux de dépôts et de tri des déchets, aujourd'hui leurs rôles et fonctions ont évolué et sont considérées comme de véritables outils de la prévention des déchets à exploiter.
Descriptif de l'action	L'action consiste à mettre en place un caisson de réemploi pour collecter des objets tout en préservant leur état en vue du réemploi, de la réutilisation et de leurs réparation. Il s'agit également de permettre aux usagers de se défaire des objets dont ils n'ont plus besoin sans porter atteinte à l'état du produit, en le stockant comme tel et non comme un déchet. Il peut s'agir de meubles, jouets, télévisions appareils électriques en bon état. Cette action nécessite le développement de partenariat étroit avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire afin de permettre la mise sur le marché de ces biens dans leurs ressourcerie. En parallèle, des zones de gratuité doivent être développées sur les déchèteries pour encourager le réemploi de certains matériaux (action 30) Il s'agit aussi de faciliter l'accès des acteurs de la réparation au gisement de biens à réparer et à ceux permettant de constituer un stock de pièces détachées dans le respect de la réglementation notamment celle relative aux filières REP. Cela implique de développer en parallèle une communication forte afin de changer le regard des usagers sur leurs biens et sur des solutions alternatives existantes (vente d'occasion, don, réemploi, ...). Pour ce faire, il est nécessaire de former les gardiens de déchèterie régulièrement et de les sensibiliser aux enjeux afin qu'ils soient à même de répondre aux interrogations des usagers et de les orienter vers les bonnes filières.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Caisson réemploi dans chaque déchèterie
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Aspire Emmaüs Ateliers de co-réparation
Calendrier	Action à déployer sur toutes les déchèteries du territoire
Indicateurs	Evolution des tonnages apportés en déchèterie Evolution des tonnages par catégories de déchets apportés en déchèterie Evolution des tonnages déposés dans les caissons réemploi Nombre de zone de réemploi dans les déchèteries
Moyens humains / financiers / techniques	Budget panneaux d'information en déchèterie : 300 € HT

ACTION 32- Site internet d'échanges d'objets en local : Kytroc

Objectif : Favoriser les échanges/ dons entre particuliers pour allonger la durée de vie des objets et réduire les tonnages des déchets en déchèteries

Public ciblé : Public connecté

Pilote de l'action : Kyrielle

☒ **Action existante** ☐ **Action nouvelle**

Gisement impacté	Ordures ménagères, déchets des déchèteries : PAM, Eco-mobilier
Public ciblé	Public connecté « internautes »
Objectif général	Réduire la part de déchets qui sont apportés en déchèteries en favorisant le don ou la vente à petit prix, le réemploi d'objets entre particuliers du territoire Favoriser les liens entre les personnes
Contexte	Kyrielle a ouvert une zone de gratuité sur la déchèterie de Saumur en juillet 2020. Des ressourceries fonctionnent sur le territoire, elles sont gérées par Aspire et Emmaüs. La culture du don et des achats d'occasion se développe de plus en plus surtout chez les jeunes.
Descriptif de l'action	L'action consiste à lancer un nouveau site internet axé sur le don et le réemploi des objets pour les habitants : www.kytroc.fr . il est hébergé et développé par la plateforme Ecomairie. Le site est gratuit pour les habitants et leur permet d'échanger ou de vendre à petit prix des objets au lieu de les déposer en déchèterie. Kytroc est un vide grenier virtuel permanent et de proximité car les échanges se font sur le territoire géré par Kyrielle. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont partenaires du projet et disposent d'une page dédiée sur le site leur permettant de publier des annonces. Le site est un outil de prévention et d'économie circulaire. Il permet de comptabiliser les échanges d'objets et de réduire les déchets sur le territoire.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Création du site internet Création de la charte graphique Création d'une page Facebook Affiche sucettes, A3, A2
Structure pilote	Kyrielle – Unité Animation Prévention
Partenaire relai à mobiliser	Aspire - Emmaüs Bailleurs sociaux Centres sociaux
Calendrier	Juillet 2020 : Mise en ligne du site internet Septembre 2020 : Communication grand public
Indicateurs	Nombre d'annonces publiées sur le site Nombre d'objets échangés via le site
Moyens humains / financiers / techniques	Budget 2020 Adhésion plateforme Eco-Mairie : 1000€HT et communication : 400 € HT Budget Abonnement plateforme Eco-Mairie : 3000€ /an

ACTION 33- Boîtes à livres

Objectif : Favoriser le don et le réemploi pour allonger la durée de vie des livres et réduire le papier

Public ciblé : Tous publics

Pilote de l'action : Kyrielle

☐ Action existante ☒ Action nouvelle

Gisement impacté	Papier (livres)
Public ciblé	Tous publics plus particulièrement les lecteurs
Objectif général	Réduire le tonnage des livres dans le flux papier, favoriser le don et le réemploi de livres
Contexte	Donner une seconde vie aux livres sur le territoire par la mise en place de boîtes à livres. Un grand nombre de livres est mis dans les colonnes papiers du territoire alors qu'ils pourraient être donnés. Par ailleurs, les ressourceries sont obligées de limiter les dons de livres car elles sont submergées.
Descriptif de l'action	L'action consiste dans un premier temps à créer des boîtes à livres sur les déchèteries. En déchèterie, la création de boîtes à livres avec des matériaux issus du réemploi permettra de donner une seconde vie aux livres ainsi qu'un accès gratuit à la culture pour les usagers. L'utilisation de matériaux réemployés pour la création des boîtes à livres est un bon moyen pour montrer aux usagers qu'il est possible de donner une seconde vie aux objets. Il s'agit aussi de susciter auprès des partenaires en démarche zéro déchet ou de communes l'installation de boîtes à livres au sein des installations privées ou sur le domaine public. En parallèle, il est important d'intégrer en réseau les boîtes à livres existantes. Ce qui veut dire les recenser et les cartographier sur le site internet Kyrielle et sur My Kyrielle.
Outils / matériel à mobiliser ou à créer	Boîtes à livres
Structure pilote	Kyrielle
Partenaire relais à mobiliser	Communes Associations, centres sociaux
Calendrier	2021 : déploiement des boîtes à livres sur toutes les déchèteries 2021 : cartographie du réseau de boîtes à livres
Indicateurs	Evolution du nombre de boîtes à livres en réseaux Nombre de boîtes à livres créées
Moyens humains / financiers / techniques	Fabrication en interne de prototype de boîtes à livres et externalisation de la reproduction du modèle (réalisation par le chantier d'insertion CAVA). Budget installation des boîtes à livre en déchèterie (création et flocage) : 1000 € HT

Partie 6. MOYENS DEDIES, SUIVI ET EVALUATION

1. MOYENS DEDIES A L'ANIMATION DU PROGRAMME

L'animation du programme est incluse dans le contrat de quasi-régie signé entre la SPL Saumur Agglopropreté et la CASVL. Il fait partie intégrante de la mission d'exploitation et d'animation de Kyrielle.

Un budget prévisionnel annuel a été déterminé à la signature du contrat fin 2019. Il est de 346 231 € TTC.

Il comprend la masse salariale dédiée à l'animation et le budget annuel nécessaire à la mise en place des actions.

L'équipe de Kyrielle dédiée au programme est la suivante :

- Deux chargés de projet à temps complet, dont un spécialisé sur les biodéchets (montage de projet, mobilisation des acteurs)
- Une chargée de projet Economie circulaire
- Deux animateurs grand public et scolaire (animations et visites)
- Deux agents d'accueil chargés de la relation usagers (vente composteurs, location broyeurs, gobelets, kit plogging, ...)
- Un agent de terrain (gestion des composteurs partagés et des animations broyage)
- Une chargée des professionnels (sensibilisation à la réduction des déchets pour les professionnels et les manifestations)

En comptant le temps passé par la responsable du pôle, la responsable de l'unité « relations aux usagers » et le chargé de communication, cela représente 5,7 ETP mobilisés pour la réalisation de ce programme.

2. MOYENS DEDIES AU SUIVI ET A L'EVALUATION DU PROGRAMME

2.1. SUIVI ET EVALUATION MIS EN PLACE PAR SAUMUR AGGLOPROPRETE

La SPL Saumur Agglopropreté rend compte dans les rapports trimestriels et dans le rapport annuel de l'avancement du présent programme.

Elle met en place un tableau de suivi des actions et de leurs indicateurs. Ce tableau sera annexé aux rapports d'activité.

De plus, elle utilisera les 11 indicateurs mis en place par l'ADEME pour suivre l'exécution du programme.

IMPACTS DU PROGRAMME (axe Politique de prévention des déchets et axe Publics-cibles)	
Objectifs d'impact	Indicateurs d'impacts du PLPDMA
	- Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à 2010 (en %) (et à l'année de référence du PLPDMA (en %)) - Taux d'évolution des kg d'OMR/habitant par rapport à 2010 et à l'année de référence
• Les coûts de la gestion des déchets sont identifiés	• Matrice des coûts de l'ADEME remplie
• Les ménages, entreprises, administrations adoptent des gestes de prévention	• Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages
• Les relais diffusent les messages de prévention	• Pourcentage de relais mobilisés dans l'année
ACTIVITE DU PROGRAMME (axe Processus internes et axe Ressources)	
Objectifs d'activités	Indicateurs d'activité du PLPDMA
• L'équipe d'animation est identifiée et formée	• Effectif de l'équipe projet du programme
• Les agents, relais de terrain et élus des collectivités connaissent les enjeux de la prévention	• Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité
• Le porteur du programme est éco-exemplaire	• Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité en charge du programme
• Les partenaires sont identifiés et pilotent des actions	• Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année
• Les coûts de la prévention sont connus	• Coût total du PLPDMA en euros calculé à l'aide du cadre des coûts

Ces rapports donnent lieu à présentation en Commission Déchets et, tous les ans, à la commission consultative sur les services publics locaux.

2.2. LA COMMISSION CONSULTATIVE D'EVALUATION ET DE SUIVI

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES par la collectivité. La CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA (art. R. 541-41-24 CE). Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année (art. R. 541-41-27 CE). La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans (art. R. 541-41-28 CE).

La CASVL a fait le choix de missionner la Commission Déchets pour porter la CCES. Elle est donc présidée par le vice-président aux Déchets et à l'économie circulaire.

	OBJECTIF	N° ACTION	INTITULE
Axe 1 : Etudier et suivre l'évolution du territoire en matière de réduction et de valorisation des déchets	Avoir une meilleure connaissance du gisement et de son évolution	ACTION 1	Caractérisation des ordures ménagères
		ACTION 2	Schéma territorial des biodéchets
	Evaluer les actions mises en place en terme de réduction et de valorisation	ACTION 3	Diagnostic d'économie circulaire
	Evaluer les changements de comportement de la population	ACTION 4	Sondages et enquêtes d'évaluation de la notoriété de la prévention et des changements de pratiques de la population
Axe 2 : Mobiliser le territoire	Développer et sensibiliser à la culture « déchet » sur le territoire de manière encourageante, positive, ludique, solidaire et moderne en donnant du sens	ACTION 5	Animations et visites pour les écoles, collèges, lycées et jeunes adultes
		ACTION 6	Ecoles, associations, entreprises, établissements ZERO DECHET
		ACTION 7	Débats, formations, événements (Fête de la Récup, Tous au compost), participer à des salons pour le grand public, organiser des ateliers faire soi-même
		ACTION 8	Outils de communication ciblés ou nouvelle génération
		ACTION 9	Espaces pédagogiques sur le jardinage au naturel ou maison témoin, vitrine démo du réemploi (tutoriels, expositions)
		ACTION 10	Kit plogging, mégotiers, opérations de ramassage
	Développer les partenariats avec les acteurs du territoire en répondant à leurs besoins et créer un réseau (ESS, associations, administrations, entreprises, dans le social, sport, culture, événementiel, ...)	ACTION 11	Eco-Manifestation
		ACTION 12	Equipe d'ambassadeurs du tri
	Accompagner spécifiquement les entreprises	ACTION 13	Conseil et accompagnement des entreprises à la réduction des déchets
		ACTION 14	Guide économie circulaire
	Encourager les collectivités à être exemplaires	ACTION 15	Réduction des déchets des services publics

Axe 3 : Proposer des solutions concrètes pour réduire et valoriser les déchets	Eviter la production de déchets	ACTION 16	Stop pub
		ACTION 17	Promotion des achats en vrac ou avec les contenants des clients : commerces zéro déchet
	Agir sur la réduction des déchets à la source en favorisant le lavage, la location, la consigne, les solutions d'achat durable, promouvoir l'économie de la fonctionnalité	ACTION 18	Service de location de gobelets, bricothèques vaisselle réemployée
		ACTION 19	Promouvoir ou proposer des solutions textiles lavables
	Valoriser les biodéchets	ACTION 20	Pratique du compostage individuel et/ou partagé et/ou d'établissements
		ACTION 21	Service de broyage des végétaux
		ACTION 22	Adoption de poules/vente ou participation à l'achat de poulaillers
		ACTION 23	Création d'un réseau de restaurateurs proposant ou acceptant les gourmets bags
		ACTION 24	Accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines
		ACTION 25	Collecte biodéchets pour les gros producteurs
		ACTION 26	Collecte et broyage de sapins de Noël
		ACTION 27	Lombricompostage
	Favoriser le réemploi, la réparation, le don	ACTION 28	Réseau d'ateliers de co-réparation
		ACTION 29	Annuaire répar'acteurs
		ACTION 30	Zones de gratuité
		ACTION 31	Collectes préservantes au sein des déchèteries en faveur du réemploi et de la vente en ressourcerie
		ACTION 32	Site internet d'échanges d'objets sur le territoire : Kytroc
		ACTION 33	Boîte à livres en déchèteries et valorisation des boîtes existantes du territoire